

MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS  
HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE



BURKINA FASO

\*\*\*\*\*

*Unité-Progress-Justice*



## TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2015 DES DROITS HUMAINS ET DU CIVISME

Edition 2017

Direction Générale Des Etudes et des Statistiques Sectorielles : Tel +226 25 30 63 78 BP : 526 Ouaga 01

[www.justice.gov.bf](http://www.justice.gov.bf)



**BURKINA FASO**

**MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS  
HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE**



**Direction Générale des Etudes et des Statistiques  
Sectorielles**

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2015  
DES DROITS HUMAINS ET DU CIVISME**



# Avant-propos

---



Le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, s'inscrivant dans un processus de dynamisation et de pérennisation de la production statistique, a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs le tableau de bord 2015 des droits humains et du civisme.

Premier du genre, le tableau de bord 2015 se veut un document de synthèse et d'analyse des données de l'annuaire statistique 2015. Il conforte le ministère dans sa volonté et son engagement à améliorer son système d'information statistique en mettant à la disposition du public des informations actualisées susceptibles d'aider à une meilleure connaissance du secteur des droits humains et du civisme.

Complémentaire à l'annuaire statistique 2015 des droits humains et du civisme, ce document s'articule autour de l'organisation et des moyens du ministère ; des activités des structures des droits humains ; de la situation des droits humains et du civisme au Burkina Faso.

Dans le souci d'améliorer constamment cet outil, mon département reste ouvert à toutes suggestions et critiques pouvant lui permettre de mettre à la disposition des usagers un document analytique utile et approprié. Je fonde mon espoir que ce tableau de bord répondra aux attentes de tous les utilisateurs soucieux de l'effectivité des droits humains et du civisme au Burkina Faso.

Je tiens à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de ce tableau de bord. Je félicite et encourage l'ensemble des acteurs qui s'investissent dans le développement de la production statistique dans le domaine des droits humains.

C'est l'occasion pour moi de témoigner ma reconnaissance à l'endroit de nos partenaires techniques et financiers, notamment l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) et l'Ambassade de Suède au Burkina Faso pour leur appui à la production de ce document.

Le Ministre de la Justice, des Droits humains  
et de la Promotion civique, Garde des Sceaux

  
**Bessolé René BAGORO** Le Ministre  
Officier de l'Ordre National





## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	4
<b>Sigles et abréviations</b>	7
<b>Note méthodologique</b>	9
<b>Partie I : Organisation du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique</b>	10
<b>Partie II : Moyens du ministère</b>	23
<b>II.1. Personnel du ministère</b>	25
<b>II.2. Budget du ministère</b>	27
<b>Partie III : Activités des structures des droits humains et du civisme</b>	30
<b>III.1. Activités des structures des droits humains et du civisme</b>	31
<b>Partie IV : Situation des droits humains</b>	34
<b>IV.1. Situation des droits civils et politiques</b>	35
IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique	35
IV.1.2. Droit d'accès à la justice	37
IV.1.3. Liberté matrimoniale	39
IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information	41
<b>IV.2. Situation des droits économiques, sociaux et culturels</b>	43
IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)	43
IV.2.1. Droit à l'éducation (2/2)	45
IV.2.2. Droit à la santé	47
IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (1/3)	49
IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (2/3)	51
IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (3/3)	53
IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale	55
<b>IV.3. Situation des droits de solidarité</b>	57
IV.3.1. Droit à un environnement sain	57
<b>IV.4. Situation des droits catégoriels</b>	59
IV.4.1. Droits de l'enfant (1/2)	59
IV.4.1. Droits de l'enfant (2/2)	61
IV.4.2. Droits de la femme	63
IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté ou droits des détenus	65
<b>Partie V: Situation du civisme</b>	68
<b>V.1. Situation du civisme</b>	69
<b>Indicateurs clés</b>	71
<b>Liste des tableaux</b>	73
<b>Liste des graphiques</b>	74

# Sigles et abréviations

ADH	Attaché en Droits Humains
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BE	Bureau d'Etudes
CASEM	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CDH	Conseiller en Droits Humains
CEDDH	Centre d'Ecoute et de Documentation sur les Droits Humains
CHN	Centre Hospitalier National
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CM	Centre Médical
CMA	Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CNC	Commission Nationale de Codification
CONHADA	Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DACCAS	Direction des Affaires Civiles, Commerciales, Administratives et Sociales
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAJAV	Direction de l'Accès à la Justice et de l'Aide aux Victimes
DAPS	Direction des Affaires Pénales et du Sceau
DASR	Direction des Affaires Sociales et de la Réinsertion
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DCPP	Direction de la Coordination des Projets et Programmes
DECC	Direction de l'Education au Civisme et à la Citoyenneté
DEDH	Direction de l'Education aux Droits Humains
DFP	Direction de la Formulation des Politiques
DG	Direction des Greffes
DGAJJ	Direction Générale des Affaires Juridiques et Judiciaires
DGDDH	Direction Générale de la Défense des Droits Humains
DGEP	Direction des Grâces et de l'Exécution des Peines
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGGSP	Direction Générale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
DGPC	Direction Générale de la Promotion Civique
DGPCS	Direction Générale de la Politique Criminelle et du Sceau
DGPDH	Direction Générale de la Promotion des Droits Humains
DLCJ	Direction de la Législation et de la Coopération Judiciaire
DMB	Direction du Matériel et du Budget
DMP	Direction des Marchés Publics
DP	Direction du Partenariat
DPGSP	Direction du Personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
DPPO	Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle
DPTP	Direction de la Promotion de la Tolérance et de la Paix
DPVDH	Direction de la Protection contre les Violations de Droits Humains

DRDHPC	Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique
DRGSP	Direction Régionale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSAI	Direction du Suivi des Accords Internationaux
DSEC	Direction du Suivi, de l'Évaluation et de la Capitalisation
DSP	Direction de la Sécurité Pénitentiaire
DSS	Direction des Statistiques Sectorielles
ENGSP	l'École Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
EP	Établissement Pénitentiaire
FAJ	Fonds d'Assistance Judiciaire
FDS	Force de Défense et de Sécurité
GSP	Garde de Sécurité Pénitentiaire
IB	Infirmier Breveté
IDDH	Institut Danois des Droits de l'Homme
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ITS	Inspection Technique des Services
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PA-PNJ	Programme d'Appui à la Politique Nationale de la Justice
PHS	Prison de Haute Sécurité
PS	Perception spécialisée
SCC	Service Central du Courrier
SDA	Service de la Documentation et des Archives
SFE/ME	Sage-femme d'Etat/ Maïeuticien d'Etat
SP/CIMDH	Secrétariat Permanent du Comité Interministériel des Droits humains et du Droit International Humanitaire
TGI	Tribunal de Grande Instance

# Note méthodologique

---

La mise en place d'un système d'information statistique performant et pérenne autour du respect ou des violations des droits humains et du civisme au Burkina Faso a nécessité l'élaboration de l'annuaire statistique 2015 des droits humains et du civisme. La démarche a consisté dans un premier temps à faire le diagnostic du système d'information existant et à proposer une maquette de l'annuaire statistique 2015 des droits humains et du civisme. Dans un second temps, il s'est agi de la collecte des données à travers l'exploitation des documents statistiques officiels des structures centrales des ministères et institutions partenaires et enfin, de l'élaboration et de la validation du document.

Le tableau de bord statistique est un document qui vient en complément de l'annuaire statistique. Il facilite sa lecture à l'aide d'indicateurs, de graphiques, de tableaux synthétiques et des analyses. Les données utilisées sont issues de l'annuaire statistique des droits humains et du civisme.

L'élaboration du tableau de bord statistique a d'abord consisté à la conception de sa maquette. Elle a été faite en atelier par les cadres de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS). La maquette du document a été conçue sous Word et celle des tableaux et graphiques sous Excel. Après l'élaboration de la maquette, le document a été rédigé en atelier.

La conception des tableaux synthétiques, des graphiques, le calcul de certains indicateurs (taux, les proportions, les ratios, etc.) et les analyses sont faits par la DGESS du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC). Ainsi, l'évolution des indicateurs est particulièrement appréhendée sous une analyse comparative avec les années antérieures selon la disponibilité des informations. L'analyse comparative des indicateurs par localité, sexe, type de structure, type de personnel est utilisé. En ce qui concerne les graphiques, les histogrammes et les courbes ont été préférés en vue de faciliter l'analyse des données. Le projet de document a été par la suite validé en atelier par l'ensemble des acteurs.



**PARTIE I : ORGANISATION DU  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES  
DROITS HUMAINS ET DE LA  
PROMOTION CIVIQUE**

## **I.1. Présentation des structures du ministère**

---

Le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique est placé sous la responsabilité d'un Ministre qui a reçu pour mission, conformément au décret n°2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du gouvernement, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de justice, des droits humains, de la promotion civique et de Sceaux de l'Etat.

C'est ainsi que le gouvernement a adopté le 04 mars 2015 l'organigramme du ministère qui, permet une mise en cohérence des structures en vue de répondre à un certain nombre de réalités pour un meilleur fonctionnement des services.

En tout état de cause, il ressort de cet organigramme que le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique est structuré autour du cabinet du Ministre et du Secrétariat général.

### **A/ Le Cabinet du Ministre**

Le Cabinet du Ministre comprend :

#### **❖ Le Directeur de cabinet**

Il est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du Cabinet du Ministre ;
- d'organiser l'emploi du temps du Ministre en collaboration avec le Secrétaire particulier ;
- d'assister le Ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les Institutions en relation avec le Secrétaire général ;
- de l'assistance-conseil au Ministre ;
- d'exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Ministre.

#### **❖ La cellule des Chargés de mission**

La cellule des Chargés de mission regroupe entre autres, des cadres du département ayant occupé de hautes fonctions politiques et / ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique et qui leur sont confiés par le Ministre.

#### **❖ Les Conseillers techniques**

Les Conseillers techniques assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre.

#### **❖ L'Inspection technique des services**

L'Inspection technique des services veille à l'application de la politique du Ministère, assure le suivi conseil et le contrôle du fonctionnement des services ainsi que des projets et programmes.

A ce titre, elle est chargée :

- de veiller au fonctionnement régulier des juridictions, des établissements pénitentiaires, des services administratifs ainsi que des projets et programmes ;
- de prodiguer aux magistrats, aux greffiers, aux personnels pénitentiaires et des droits humains des conseils et leur apporter toute l'assistance ;

- de contrôler l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services, projets et programmes ;
- de contrôler la gestion administrative, technique et financière des services, projets et programmes ;
- de l'appui conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'activités des services ainsi que des projets et programmes ;
- d'étudier les réclamations des administrés et des usagers des services, projets et programmes de la Justice et des droits humains ;
- de lutter contre la corruption au sein du Ministère ;
- d'effectuer des missions particulières confiées par le Ministre ;
- de proposer au Ministre les mesures tendant à améliorer le fonctionnement des juridictions, des établissements pénitentiaires et des services administratifs.

#### ❖ **La Direction générale de la garde de sécurité pénitentiaire (DGGSP)**

Elle est la structure de commandement de la garde de sécurité pénitentiaire. A ce titre, elle est chargée :

- d'administrer, de coordonner, de gérer, de contrôler et de suivre l'ensemble des services pénitentiaires du Burkina Faso ;
- de proposer des notes, circulaires ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires ;
- de maintenir la sécurité publique, de participer à l'exécution des peines privatives de liberté ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique pénitentiaire ;
- de participer au recrutement et à la formation des personnels de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- d'étudier, de coordonner, de contrôler et de suivre les mesures d'ordre, de discipline des personnels de la Garde de sécurité publique ;
- d'assurer la sécurité dans les domaines relevant du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique ;
- d'apporter de l'assistance aux autorités administratives et judiciaires en matière de sécurité publique ;
- de contribuer à la lutte contre la criminalité nationale et internationale ;
- de participer à la conception des infrastructures pénitentiaires ;
- de gérer le casernement du matériel technique et du matériel spécifique de sécurité ;
- de promouvoir les activités sportives, culturelles et artistiques au sein de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- d'organiser le travail pénitentiaire et de promouvoir la production pénitentiaire ;
- d'étudier et de mettre en œuvre toutes solutions tendant à l'humanisation des prisons ;
- de contribuer à la prise en charge sanitaire ;
- de contribuer à la réinsertion sociale des détenus ;
- d'assurer la coopération pénitentiaire et la mise en œuvre des conventions et des normes internationales en matière pénitentiaire ;
- de participer aux missions de maintien de la paix au plan national et international ;
- de participer aux activités des corps militaires et paramilitaires ;
- d'établir les statistiques pénitentiaires.

## ❖ **Le Secrétariat Permanent du Comité Interministériel des Droits humains et du Droit International Humanitaire (SP/CIMDH)**

Le Secrétariat Permanent du Comité Interministériel des Droits Humains et du Droit International Humanitaire (SP/CIMDH) assure le suivi des activités dudit comité.

Il est subdivisé en quatre (4) départements à savoir :

- le Secrétariat Particulier (SP) ;
- Le Département de la Sensibilisation et de l'Information (DSI) ;
- le Département de la Planification et du Suivi-évaluation (DPSE) ;
- le Service Administratif et Financier (SAF)

### ❖ **Le Secrétariat particulier**

Il assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du Ministre.

### ❖ **Le Protocole du Ministre**

Le Protocole du Ministre est chargé, en relation avec le Protocole d'Etat, de l'organisation des audiences, des déplacements et des cérémonies officiels du Ministre.

### ❖ **Le Service chargé de la sécurité du Ministre**

Il assure la sécurité du Ministre.

## **B/Le Secrétariat général**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du ministère. Il comprend :

- d'un Secrétariat particulier ;
- d'un Bureau d'études ;
- d'un Centre d'écoute et de documentation sur les droits humains ;
- d'un Service central du courrier ;
- d'un Service de la documentation et des archives ;
- d'un Service de la reprographie.

Le Secrétariat général est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, rattachées, déconcentrées et de missions placées sous la tutelle du ministère. Pour ce faire, il dispose des services suivants :

### ❖ **Un secrétariat particulier**

Le secrétariat particulier du Secrétaire général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du Secrétaire général, la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission et en direction desdites structures.

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre.

#### ❖ un bureau d'études

Le Bureau d'études est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq au plus, désignés parmi les magistrats et les cadres supérieurs de l'Administration en raison de leurs compétences techniques.

#### ❖ un Centre d'écoute et de documentation sur les droits humains

Le Centre d'écoute et de documentation sur les droits humains est animé par un coordonnateur et est chargé :

- de l'information du public sur les droits humains et le civisme ;
- de la tenue et de la mise à disposition du public de la documentation sur les droits humains et le civisme ;
- de la collecte de l'information sur les droits humains et le civisme en vue de les mettre à la disposition de la direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
- de la réception, de l'écoute et de l'orientation des citoyens porteurs de réclamations relatives aux activités du Centre ;
- de l'organisation de conférences et de causeries débats sur les thèmes relatifs aux droits et au civisme ;
- de l'organisation de toutes activités susceptibles d'améliorer l'accès à l'information, la documentation, l'écoute et l'orientation du public sur les droits humains.

#### ❖ un service central du courrier

Le Service central du courrier assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au secrétariat particulier du Secrétaire général.

Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère.

#### ❖ un service de la documentation et des archives

Le Service de la documentation et des archives est chargé, en relation avec le Centre national des archives, de la définition et de la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de gestion et de conservation des archives et de la documentation. Il est chargé :

- d'élaborer et de mettre à jour les procédures de gestion des archives produites par les différents services du ministère ;
- d'appuyer les autres structures du ministère dans la gestion de leurs archives ;
- de procéder au pré-archivage et au reversement des archives historiques du ministère au Centre national des archives ;
- d'œuvrer à l'acquisition de la documentation technique relevant des domaines de compétence du ministère et d'en assurer la gestion ;
- de mettre à la disposition des services et du public la documentation et les archives non confidentielles du ministère en cas de besoin ;
- de suivre la gestion de la documentation des bibliothèques des juridictions, des établissements pénitentiaires, des centres d'écoute et de documentation sur les droits humains.

#### ❖ un service de la reprographie

Le service de la reprographie est chargé des travaux de reprographie.

## **1 Les structures centrales**

### **❖ La Direction générale des affaires juridiques et judiciaires (DGAJJ)**

La Direction générale des affaires juridiques et judiciaires est chargée :

- de suivre l'administration de la justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale ainsi que des questions relatives à l'état des personnes et à la nationalité, et des conventions judiciaires internationales dans les matières autres que pénales ;
- de proposer les grandes orientations de l'administration de la justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale ;
- de proposer des notes, circulaires, ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des juridictions ;
- d'assurer la conception et le suivi de l'organisation, du contrôle et de la discipline des auxiliaires de justice sous réserve de la réglementation spécifiques à certaines professions libérales ;
- de suivre l'établissement des statistiques judiciaires ;
- de participer à la préparation et à l'élaboration des conventions judiciaires internationales et proposer les modifications nécessaires à l'intégration et à l'harmonisation de la législation interne avec les normes internationales et les matières relevant de sa compétence ;
- d'élaborer en liaison avec les autres directions et, le cas échéant, les autres départements ministériels intéressés, les projets de lois, ordonnances, décrets et circulaires relatifs à l'organisation judiciaire, au statut de la magistrature, à la procédure devant toutes les juridictions et d'une manière générale à la législation et à la réglementation en matière civile, commerciale et sociale ;
- de donner son avis sur les textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis par les différents départements ministériels, autres que les textes comportant des dispositions pénales ;
- de procéder aux publications en matière juridique ;
- d'assurer la collecte et la publication de la jurisprudence des cours et tribunaux ;
- d'assurer sous réserve des dispositions de l'article 46 ci-dessus, le secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature, sauf lorsque cet organe se réunit pour statuer en matière d'avancement ou en matière de discipline.

### **❖ La Direction générale de la politique criminelle et du Sceau (DGPCS)**

La Direction générale de la politique criminelle et du Sceau est chargée :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique pénale ;
- de superviser et contrôler l'ensemble des activités et services chargés de l'exécution des peines ;
- de concevoir et coordonner toutes les questions relatives au Sceau de l'Etat ;
- de promouvoir les peines et mesures alternatives à l'emprisonnement ;
- de suivre l'administration de la justice en matière pénale ainsi que les conventions internationales en matière pénale ;
- de proposer des notes, circulaires, ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des juridictions en matière pénale ;
- de donner son avis sur les textes législatifs ou réglementaires en matière pénale qui lui sont soumis par les différents départements ministériels et institutionnels ;
- d'administrer, de coordonner, de gérer et de contrôler l'ensemble des services pénitentiaires du Burkina Faso ;
- de participer à la conception, à l'acquisition et à la gestion des infrastructures pénitentiaires ;

- d'assurer la formation professionnelle des détenus, la mise en œuvre et le suivi des mesures de réinsertion sociale des détenus ;
- de prendre en charge l'assistance sociale, psychologique et morale des détenus ;
- d'étudier et de mettre en œuvre toutes solutions tendant à l'humanisation des prisons et des autres centres de détention ;
- de suivre et de gérer la santé des détenus ;
- de mettre en œuvre la coopération et des conventions et normes internationales en matière pénales ;
- d'élaborer en liaison avec les autres directions les projets de loi, ordonnances, décrets et circulaires en matière pénale.
- de suivre l'établissement des statistiques judiciaires en matière pénale.

#### ❖ **La Direction générale de la défense des droits humains (DGDDH)**

La Direction générale de la défense des droits humains est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du Ministère en matière de protection et de défense des droits humains.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer des rapports destinés aux instances de suivi des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de mettre en place un fichier des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'œuvrer à la mise en conformité de la législation nationale aux accords internationaux relatifs aux droits humains ratifiés ;
- d'évaluer la mise en œuvre une stratégie nationale des droits humains ;
- de contribuer et participer aux rencontres régionales et internationales sur les droits humains ;
- de veiller à la prise en compte des droits humains dans l'élaboration de la législation et des procédures nationales ;
- de vulgariser les accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'assurer la formation des acteurs nationaux chargés de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de suivre la coopération avec les institutions et mécanismes régionaux et internationaux traitant des questions des droits humains.
- de recevoir, écouter, orienter les citoyens porteurs de réclamations relatives à leurs droits humains ;
- de contribuer au respect des droits humains dans les lieux de détention ;
- de contribuer au renforcement et à la protection des droits des personnes vulnérables ;
- d'assurer la médiation dans les conflits communautaires ;
- de mettre en œuvre toutes mesures susceptibles d'assurer la meilleure protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'élaboration des normes de protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'application effective des normes de protection de droits catégoriels.

#### ❖ **La Direction générale de la promotion des droits humains (DGPDH)**

La Direction générale de la promotion des droits humains est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du Ministère en matière de promotion et de vulgarisation des droits humains.

Ace titre, elle est chargée :

- d'informer, de former, et sensibiliser les citoyens sur leurs droits ;
- de vulgariser les textes et documents relatifs aux droits humains ;
- d'introduire l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de promouvoir une culture de la tolérance, de la paix et des droits humains ;
- de mettre en œuvre des mesures spécifiques tendant à promouvoir et à consolider les droits catégoriels ;
- de suivre la mise en œuvre du politique national genre en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de fournir un appui-conseil aux partenaires du Ministère pour les actions concernant la promotion des droits humains ;
- de former les organisations de la société civile en droits humains
- de suivre les activités des institutions et organisations partenaires du Ministère ;
- de contribuer à la promotion de la délivrance des actes d'état civil aux citoyens.

#### ❖ La Direction générale de la promotion civique (DGPC)

La Direction générale de la promotion civique est chargée:

- de la formation et de la sensibilisation des populations et des autres acteurs publics et privés en matière de civisme et de citoyenneté ;
- de l'organisation de fora sur le civisme et la citoyenneté et la mise en œuvre des recommandations ;
- de la vulgarisation de textes et documents relatifs au civisme et à la citoyenneté ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie qui conduit les citoyens, conscients de leurs droits et devoirs, à adopter un comportement civique ;
- de l'introduction de l'éducation à la citoyenneté dans le système d'éducation formelle et non formelle en relation avec les ministères compétents ;
- de la prise de mesures tendant à promouvoir le respect, l'attachement et le dévouement des citoyens pour la patrie, la collectivité, la famille et les individus ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de communication et d'information portant sur le civisme ;
- de contribuer à la promotion de la délivrance des actes de l'état civil ;
- de la promotion d'une prise de conscience par les opinions publiques des pays membres des organisations sous régionales et régionales d'un besoin commun de civisme, de sécurité et de protection de notre environnement ;
- de la promotion d'une culture de tolérance et de paix;
- de la mise en œuvre des mesures spécifiques tendant à lutter contre les actes de violences et d'incivisme ;
- de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix ;
- de la prévention des conflits communautaires ;
- de la promotion des mécanismes endogènes de paix et de tolérance.

## ❖ La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) est chargée :

- de réaliser toute étude se rapportant aux projets et programmes de développement, leur coordination, leur suivi-évaluation, l'élaboration des outils de gestion et de suivi de la politique du ministère et de toutes autres initiatives de dynamisation du département ;
- de proposer sur la base des orientations sectorielles la mise en place de projets et programmes ;
- de suivre et évaluer les projets et programmes du ministre ;
- d'organiser les revues sectorielles à mi-parcours et annuelles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- d'élaborer le programme d'activités consolidés du ministère assorti de projets de lettres de missions pour les structures du Ministère ;
- d'élaborer les rapports d'activités consolidés à mi-parcours et annuels du ministère assortis d'une évaluation des performances des structures du Ministère ;
- d'organiser les cadres de concertation sectoriels (Conseil d'administration du secteur ministériel, Comité de pilotage, Cadre sectoriel de dialogue, etc.) et suivre la mise en œuvre des recommandations issues de ces cadres ;
- de rédiger les rapports trimestriels et annuels d'activités de la Direction ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- d'élaborer les politiques publiques relatives à la mission du ministère ;
- de proposer toute étude nécessaire à la dynamique du ministère ;
- de suivre les relations de coopération avec les partenaires ;
- de mobiliser les financements au profit du ministère par l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- de participer aux négociations relevant du domaine de la coopération technique ou de financement des projets et programmes de développement ;
- d'identifier et de suivre les actions des intervenants extérieurs (autres projets et programmes intervenant au ministère, organisation non-gouvernementale, organisations de la société civile, secteur privé et collectivités territoriales) par des rapports périodiques en termes de contributions à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de veiller à la prise en compte des thématiques transversales dans les politiques du Ministère ;
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget-programme du ministère ;
- d'élaborer et de diffuser les méthodes et outils de suivi-évaluation ;
- de contribuer à l'élaboration des rapports d'activités consolidés à mi-parcours et annuels du ministère assortis d'une évaluation des performances des structures du Ministère ;
- de contribuer à l'élaboration des rapports d'activités consolidés à mi-parcours et annuels du ministère assortis d'une évaluation des performances des structures du Ministère ;
- d'élaborer le programme d'investissement public et de suivre son exécution ;
- de capitaliser les actions de développement réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de collecter des données, de traiter et de produire les statistiques sectorielles ;
- de gérer la base de données sectorielles ;
- de produire et de diffuser les annuaires statistiques ;
- de gérer la documentation du secteur ;
- de coordonner la préparation et la tenue des assemblées sectorielles des projets et programmes ;

- de suivre et évaluer les projets et programmes sous tutelle du ministère et élaborer des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- d'élaborer les rapports trimestriels de suivi d'exécution des projets prioritaires de développement ;
- d'élaborer le programme d'investissements publics relevant des projets et programmes ;
- d'élaborer une stratégie de suivi et d'assistance des utilisateurs de l'outil informatique ;
- d'élaborer une politique de gestion du parc informatique du ministère ;
- d'élaborer et de suivre le schéma directeur informatique du ministère.

#### ❖ **La Direction de l'administration et des finances (DAF)**

La Direction de l'administration et des finances est chargée du budget et de la gestion du matériel du Ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer le projet de budget du Ministère en collaboration avec les autres structures ;
- de suivre et d'exécuter le budget du Ministère ;
- de gérer les crédits alloués au Ministère ;
- de tenir une comptabilité matières des biens meubles et immeubles du département ;
- d'approvisionner les structures du Ministère en fournitures et matériels de bureau ;
- de gérer le parc automobile et les autres équipements ;
- d'initier et de suivre les dossiers des marchés publics du ministère.
- de gérer les baux administratifs du Ministère.

#### ❖ **La Direction des marchés publics (DMP)**

La Direction des marchés publics est chargée :

- d'élaborer le plan général annuel de passation des marchés publics ;
- d'assurer le fonctionnement de la commission d'attribution des marchés publics ;
- de suivre l'exécution du plan général annuel ;
- d'archiver les pièces des marchés publics ;
- de participer aux réceptions ;
- de suivre l'exécution des marchés publics du ministère ;
- de participer aux réunions de concertation en matière de marchés publics.

#### ❖ **La Direction des ressources humaines (DRH)**

La Direction des ressources humaines est chargée :

- de définir et de mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines du Ministère ;
- d'assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs du Ministère ;
- de concevoir et de mettre en œuvre des outils et moyens visant à accroître le rendement des agents ;
- de gérer la carrière des agents du Ministère ;
- de concevoir et de mettre en œuvre des plans et programmes de formation des agents du Ministère ;
- d'assurer le recrutement des personnels du ministère en collaboration avec le ministère chargé de la Fonction publique ;

Elle est en outre chargée d'assurer le secrétariat de la commission d'avancement et de la commission de discipline des magistrats, de la commission d'affectation et du conseil de discipline des personnels du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique.

#### ❖ **La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)**

La Direction de la communication et de la presse ministérielle est chargée :

- de conduire toutes les activités de communication ;
- d'assurer la rédaction journalière d'une revue de presse des quotidiens et hebdomadaires de la presse locale sur les questions spécifiques au secteur de la justice et des droits humains ;
- d'assurer la couverture médiatique de toutes les activités de l'appareil judiciaire et des autres services du Ministère ;
- de collecter et de traiter l'information judiciaire ;
- d'initier des campagnes de sensibilisation sur les questions judiciaires et de droits humains, notamment par des émissions audio-visuelles et la production d'articles en direction du public ;
- de servir de point focal entre les médias et le Ministère en matière d'information ;
- de concevoir et animer un bulletin d'information sur les activités et programmes du Ministère.

#### ❖ **La Direction de l'accès à la justice et de l'aide aux victimes (DAJAV)**

La Direction de l'accès à la justice et de l'aide aux victimes est chargée :

- de coordonner les actions relatives à l'accès à la justice ;
- de traiter les plaintes et réclamations des victimes et donner des avis sur les dossiers de plaintes et de réclamations, en collaboration avec tout service ou juridiction intéressé ;
- d'étudier les dossiers transmis par le Médiateur du Faso ;
- de suivre et faciliter l'exécution des décisions, en collaboration avec tout service ou juridiction intéressé ;
- de mener toutes autres activités à lui confiées par le Ministre.

#### ❖ **La Perception spécialisée (PS)**

La Perception spécialisée est chargée :

- d'encaisser les recettes de services définies par les lois et règlements ;
- d'assurer le versement des recettes collectées auprès du receveur général ;
- de centraliser les opérations des régies de recettes ;
- de gérer les quittances et valeurs ;
- de produire les situations statistiques ;
- de manier et garder les fonds et valeurs à elle confiés ;
- de superviser et vérifier les régies de recettes rattachées.

## **2 Les structures déconcentrées**

Constituent des structures déconcentrées du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique :

- les juridictions ;
- les Directions Régionales de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (DRGSP) ;

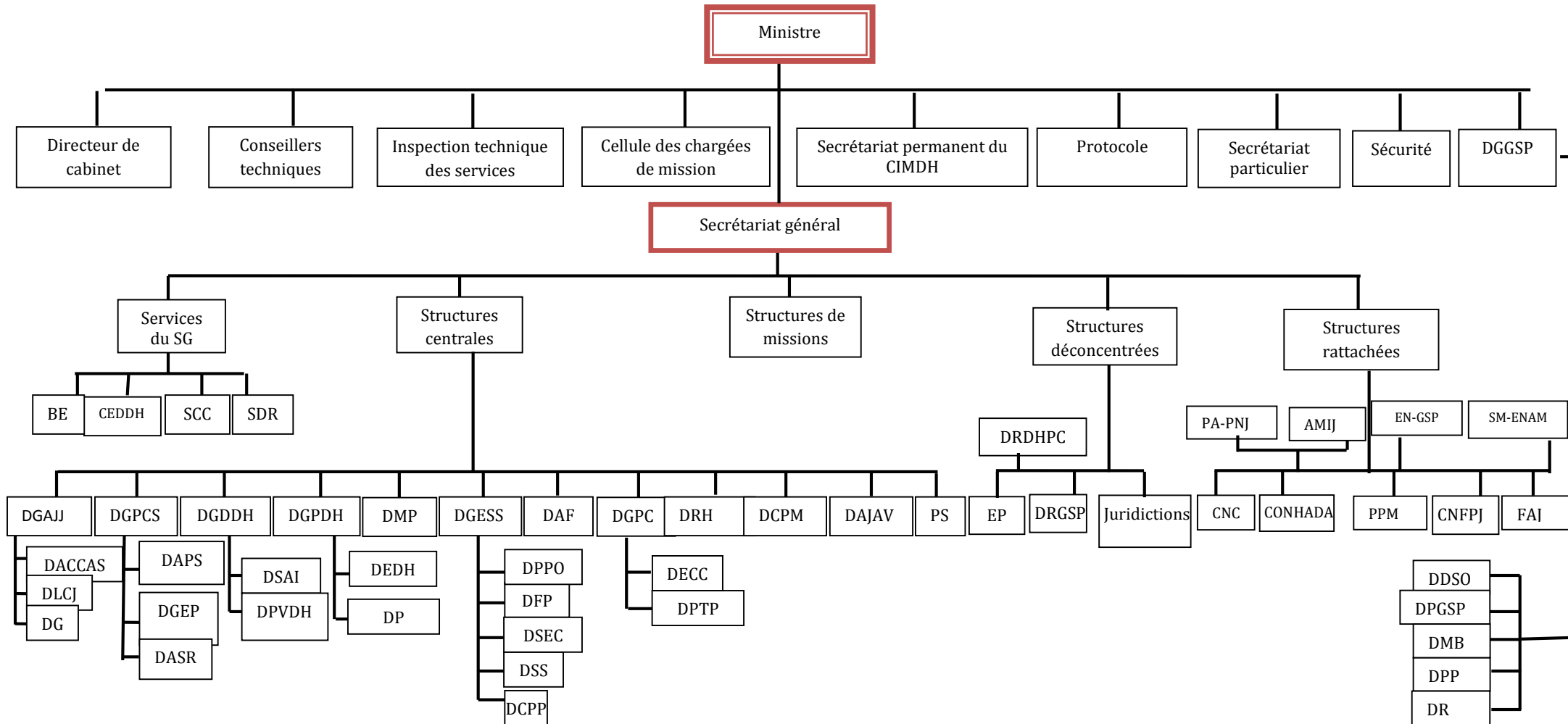
- les Etablissements pénitentiaires (EP) ;
- les Directions Régionales des Droits Humains et de la Promotion Civique (DRDHPC).

### **3 Les structures rattachées**

Sont des structures rattachées :

- la Commission Nationale de Codification (CNC) ;
- l'Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP) ;
- le Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ) ;
- la Commission nationale pour l'harmonisation du droit des affaires (CONHADA)
- les projets et programmes du ministère.

## I.2. Schéma de l'organigramme





**PARTIE II : MOYENS DU  
MINISTÈRE**



## II.1. Personnel du ministère

---

### Points saillants :

- 1 agent des droits humains sur 20 du ministère en 2015
- 1 femme sur 4 agents des droits humains en 2015

### Commentaire général

Le personnel du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique est composé de personnel spécifique, de personnel d'appui et de personnel venant d'autres ministères. Au nombre de 3 406 en 2015, ce personnel se repartit comme suit : 59,6% de Garde de sécurité pénitentiaire, 14,8% de magistrats, 13,2% de personnel du corps des greffiers, 5,0% de personnel des droits humains et 7,4% pour le personnel autres non spécifique au ministère.

Le nombre de personnel du corps des droits humains se chiffre à 168 en 2015 dont 72 conseillers en droits humains et 96 attachés en droits humains. La répartition par sexe présente 75,6% d'hommes et 24,4% de femmes. Selon la position, 53,6% sont en service à la chancellerie et 46,4% au niveau des directions régionales. Le nombre de personnel de droits humains par direction régionale diffère d'une région à l'autre mais on y retrouve au moins 2 conseillers et 2 attachés en droits humains.

Le nombre de Gardes de sécurité pénitentiaire en 2015 s'élève à 2 030 dont 85,2% d'hommes et 14,8% de femmes. Il connaît une évolution de 10,0% par rapport à 2014 et de 172,8% par rapport à 2008. La répartition selon le grade en 2015 donne 4,8% d'inspecteurs, 11,9% de contrôleurs, 82,8% d'assistants et 0,5% d'agents. 61,8% de ce personnel exercent dans les établissements pénitentiaires.

Le nombre de magistrats en 2015 est de 505 avec une hausse respective de 5,9% et 59,3% par rapport à 2014 et 2006. La proportion des magistrats dans les juridictions a légèrement baissé en passant de 78,8% en 2014 à 78,0% en 2015. Selon le sexe, 21,6% des magistrats sont de sexe féminin en 2015 contre 19,6% en 2014.

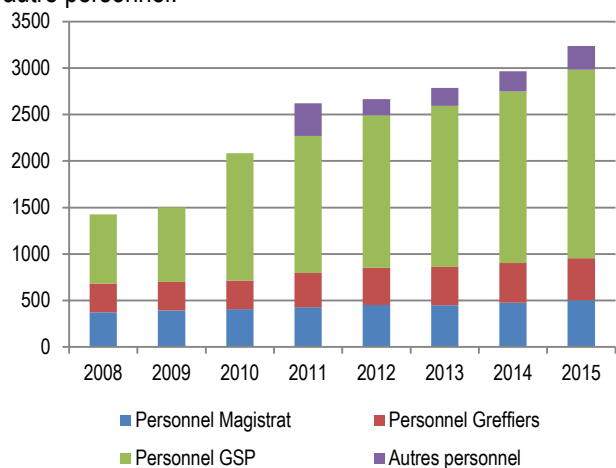
En 2015, le nombre de personnel du corps des greffiers est de 449 contre 425 en 2014, soit une hausse de 5,6%. La répartition du personnel greffier présente une disparité selon la catégorie. En effet, les greffiers en chef représentent 25,4%, les greffiers 49,4% et les secrétaires de greffe et parquet 25,2%. La répartition du personnel du corps des greffiers par catégorie selon le sexe en 2015 montre que la plus grande proportion des femmes est observée au niveau des secrétaires de greffe et parquet avec 42,6% de sexe féminin contre 21,1% pour les greffiers en chef et 18,9% pour les greffiers.

En plus du personnel spécifique, le ministère dispose d'autres types de personnel. Il s'agit du personnel d'appui tel que les interprètes, les chauffeurs, les agents de liaison et les agents de bureau et du personnel venant d'autres ministères partenaires tels que les financiers, les statisticiens, les informaticiens, les travailleurs sociaux, les économistes, les juristes, les gestionnaires des ressources humaines, etc.

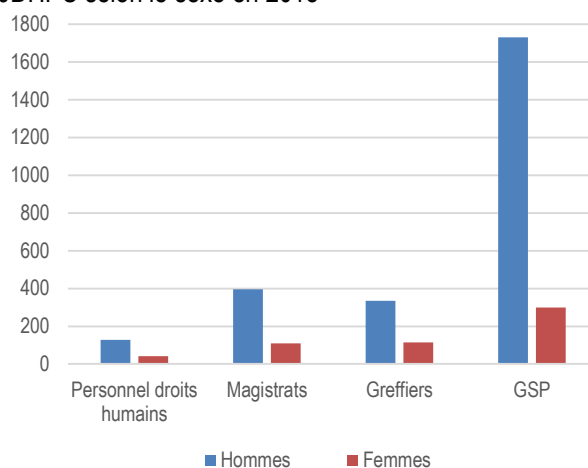
**Tableau 1 : Evolution du personnel magistrat, greffier, GSP et autre personnel**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel Magistrat	371	394	406	428	453	450	477	505
Personnel Greffier	311	306	306	368	399	413	425	449
Personnel GSP	744	802	1 371	1 472	1 638	1 730	1 846	2 030
Personnel droits humains								168
Autre personnel				352	176	192	217	252

**Graphique 1 : Evolution du personnel magistrat, greffier, GSP et autre personnel.**



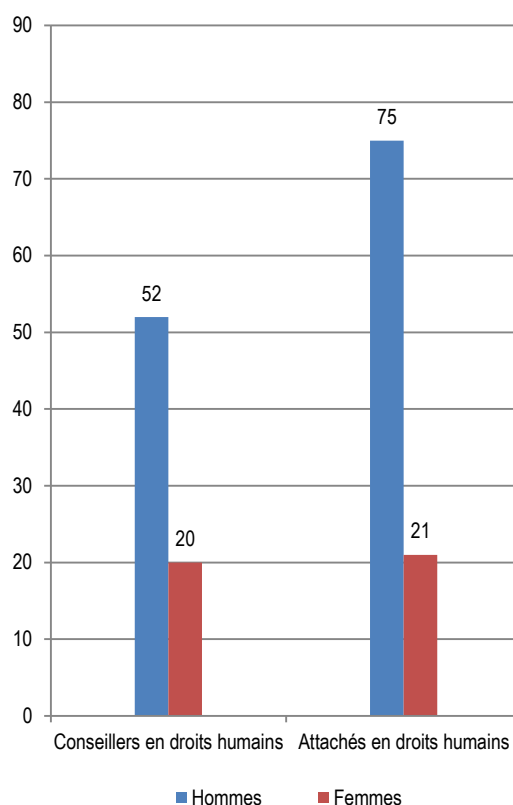
**Graphique 2 : Répartition du personnel spécifique du MJDHPC selon le sexe en 2015**



**Tableau 2 : Personnel droits humains par sexe et par position en 2015**

	CDH	ADH
<b>Ensemble</b>	<b>72</b>	<b>96</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	52	75
Femmes	20	21
<b>Position</b>		
<b>Chancellerie</b>	<b>35</b>	<b>55</b>
<b>Directions régionales</b>	<b>37</b>	<b>41</b>
Boucle du Mouhoun	2	3
Cascades	3	3
Centre-Est	3	5
Centre-Nord	5	2
Centre-Ouest	3	5
Centre-Sud	2	2
Est	3	3
Hauts Bassins	4	6
Nord	3	4
Plateau-Central	2	2
Sahel	3	2
Sud-Ouest	4	4
<b>Disponibilité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Mis à disposition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Détachement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Stage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Mission onusienne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Graphique 3 : Répartition du personnel des droits humains par sexe et par catégorie en 2015.**



Source : DRDHPC

## II.2. Budget du ministère

---

### Points saillants :

- Activités des droits humains essentiellement financées par les partenaires
- 4 directions régionales sur 12 sans crédits délégués en 2015

### Commentaire général

Le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique dispose d'un budget d'environ 13 milliards de FCFA en 2015. En raison de l'existence de 2 ministères dont l'un en charge de la justice et l'autre en charge des droits humains, le budget alloué à celui des droits humains était d'environ 0,9 milliard en 2009, d'environ 0,4 milliard en 2011 et de 1,3 milliard de FCFA en 2014. Les dépenses en personnel représentent 67,4% du budget en 2015 et les investissements 23,8%.

Le taux de consommation budgétaire a toujours dépassé la barre de 90% sur toute la série. On note par ailleurs qu'en 2009, 2010, 2014 et 2015 ce taux dépasse 100%.

Parmi les directions régionales des droits humains et du civisme, 7 seulement disposent de crédits délégués en 2015. Il s'agit du Centre-Est, Centre-Ouest, des Hauts-Bassins, du Nord, du Sahel, Est, Sud-Ouest. Le taux global de consommation des crédits délégués de ces directions régionales est de 98,4%. Seule la région du Centre-Est a un taux de consommation de ses crédits délégués inférieur à 99%. Il est de l'ordre de 92,3%.

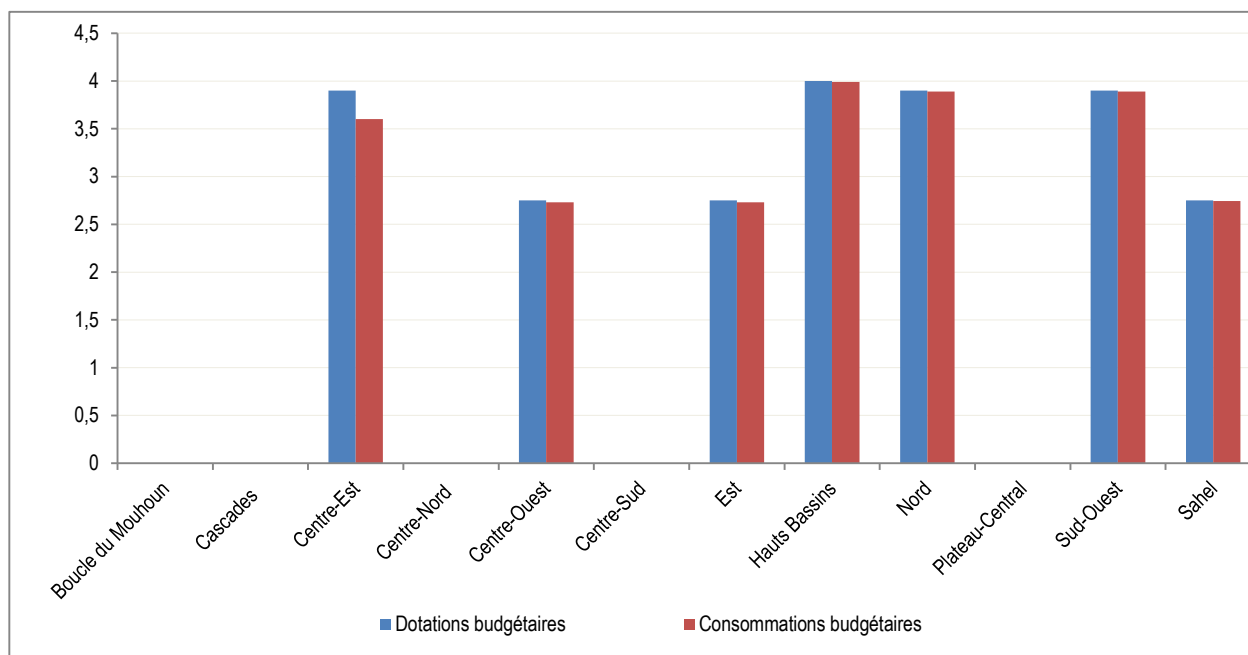
Quant aux ressources destinées essentiellement aux activités des droits humains et du civisme, elles sont financées en grande partie par les partenaires financiers. En effet en 2015, les partenaires ont financé les activités à hauteur de 72,4% contre 75,5% en 2014. La part du budget de l'Etat est toujours consommée à 100% tandis que celle des partenaires connaît un taux de consommation de 80,0% en 2014 et 99,9 en 2015.

Il faut souligner qu'en 2015, le Ministère de la justice des droits humains et de la promotion civique a apporté un appui financier de 20 000 000 FCFA aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains et du civisme.

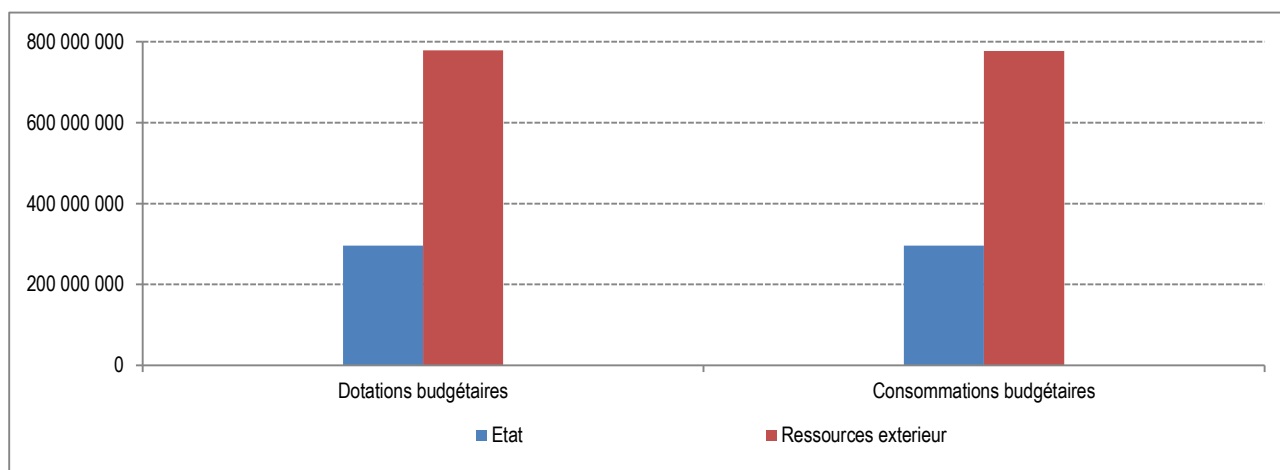
Tableau 3 : Evolution des allocations et des consommations budgétaires du MJDHPC (en millions de FCFA).

	2009	2010	2011	*2012	2013	2014	2015
<b>Montants des allocations budgétaires (en millions de FCFA)</b>	853,7	548,5	372,5	1 0057,4	761,7	1 321,6	13 029,3
<b>Montants des consommations budgétaires (en millions de FCFA)</b>	924,5	598	353,5	9 582,5	742,6	1 480,3	15 147,2
<b>Taux (%) de consommation</b>	<b>108,3</b>	<b>109,0</b>	<b>94,9</b>	<b>95,3</b>	<b>97,5</b>	<b>112,0</b>	<b>116,3</b>

Graphique 4 : Situation des crédits délégués des DRDHPC en 2015.



Graphique 5 : Répartition des allocations et consommations budgétaires de 2015 des structures des droits humains et du civisme selon la provenance.







**PARTIE III : ACTIVITÉS DES  
STRUCTURES DES DROITS  
HUMAINS ET DU CIVISME**

## III.1. Activités des structures des droits humains et du civisme

---

### **Points saillants :**

- 1 785 personnes formées en 2015 sur les droits humains ;
- Environ 600 personnes sensibilisées sur le civisme en 2015.

### **Commentaire général**

Chaque année, les directions techniques des droits humains organisent des séances de formation à l'endroit de différents groupes cibles. Ainsi, 44 formations ont été organisées en 2015 contre 68 en 2014. Ces séances de formation ont connu la participation de 1785 personnes. Les personnels des Forces de défense et de sécurité (FDS) formés sont au nombre de 354 en 2015. Sur cet effectif, les proportions de participants les plus élevées s'observent dans les régions du Centre (15,5%), des Haut-Bassins (9,3%), de la Boucle du Mouhoun (9,3%), du Centre-Nord (9,3%) et de l'Est (9,3%). Les participants venant des organisations de la société civile, au nombre de 156, constitue le deuxième groupe cible. 30,8% et 24,4% des participants de ce groupe cible viennent respectivement des régions du Centre et des Hauts-Bassins. Quant aux autorités coutumières et religieuses, seulement 8 ont été formés et toutes de la région du Centre. Concernant les médias, 92 personnes ont bénéficié de formation sur les droits humains en 2015. La région du Centre enregistre la plus forte proportion (20,7%) de personnes formées. Elle est suivie des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est et des Hauts-Bassins avec chacune 12,0% des participants venant des médias.

Les directions techniques du civisme mènent des activités de formation et de sensibilisation entrant dans le cadre du civisme. En 2015, 28 personnes ont été formées et environ 600 sensibilisées.

Tableau 4 : Evolution du nombre de séances de formation sur les droits humains et de participants.

	2012	2013	2014	2015
Séances de formation	13	21	68	44
Participants	495	832	10 018	1 461

Tableau 5 : Participants aux séances de formation sur les droits humains par groupes cibles en 2015.

Région	Nombre de participants	Groupes cibles (%)				
		FDS	OSC	Religieux et coutumiers	Medias	Autres
B. Mouhoun	74	9,3	8,3	0,0	12,0	1,4
Cascades	18	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre	904	15,5	30,8	100,0	20,7	65,9
Centre-Est	99	6,2	5,8	0,0	9,8	5,0
Centre-Nord	74	9,3	8,3	0,0	12,0	1,4
Centre-Ouest	186	8,2	2,6	0,0	2,2	12,9
Centre-Sud	18	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Est	124	9,3	8,3	0,0	12,0	5,7
Hauts-Bassins	154	9,3	24,4	0,0	12,0	6,1
Nord	18	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Plateau Central	49	6,2	5,8	0,0	9,8	0,8
Sahel	49	6,2	5,8	0,0	9,8	0,8
Sud-Ouest	18	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>1785</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 6 : Nombre de séances de formation sur le civisme par groupes cibles en 2015.

Région	Nombre de participants	Proportion par groupes cibles (%)			
		FDS	Partis politique	Medias	Autres (voir osc)
B. Mouhoun	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cascades	2	0,0	50,0	50,0	0,0
Centre	3	33,3	0,0	33,3	33,3
Centre-Est	2	0,0	50,0	50,0	0,0
Centre-Nord	2	0,0	50,0	50,0	0,0
Centre-Ouest	3	0,0	33,3	33,3	33,3
Centre-Sud	2	0,0	0,0	50,0	50,0
Est	4	25,0	25,0	25,0	25,0
Hauts Bassins	3	33,3	0,0	66,7	0,0
Nord	3	0,0	33,3	33,3	33,3
Plateau Central	1	0,0	0,0	100,0	0,0
Sahel	1	0,0	0,0	100,0	0,0
Sud-Ouest	2	50,0	0,0	50,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>28</b>	<b>14,3</b>	<b>21,4</b>	<b>46,4</b>	<b>17,9</b>





**PARTIE IV: SITUATION DES  
DROITS HUMAINS**

## IV.1. Situation des droits civils et politiques

---

### IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique

---

#### **Points saillants :**

- Baisse de plus d'un tiers (1/3) des affaires nouvelles d'homicides et blessures volontaires par rapport à 2014
- Baisse de 21% des affaires nouvelles d'atteinte au droit à la vie par rapport à 2014
- Plus de la moitié des affaires nouvelles d'atteinte au droit à l'intégrité physique liée aux coups et blessures volontaires en 2015

#### **Commentaire général**

Au cours de l'année 2015, le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit à la vie enregistré dans les parquets des tribunaux de grande instance est de 637 contre 807 en 2014, soit une baisse de 21,1%. En 2015, la proportion des affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires est de 54% et celle des homicides volontaires de 46%. Le nombre d'affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à la vie était de 921 en 2006.

Les affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires sont en régression continue depuis 2010. On enregistre une baisse respective de 22,4% entre 2013 et 2014 et de 31,1% entre 2014 et 2015. Quant aux affaires nouvelles d'homicides volontaires, elles regroupent les assassinats, les coups mortels et les autres homicides volontaires. Ces affaires ont connu en 2015 une baisse de 3,9%. En 2015, les affaires nouvelles d'homicides volontaires sont composées de 38% d'assassinats, de 22% de coups mortels et de 40% d'autres homicides volontaires.

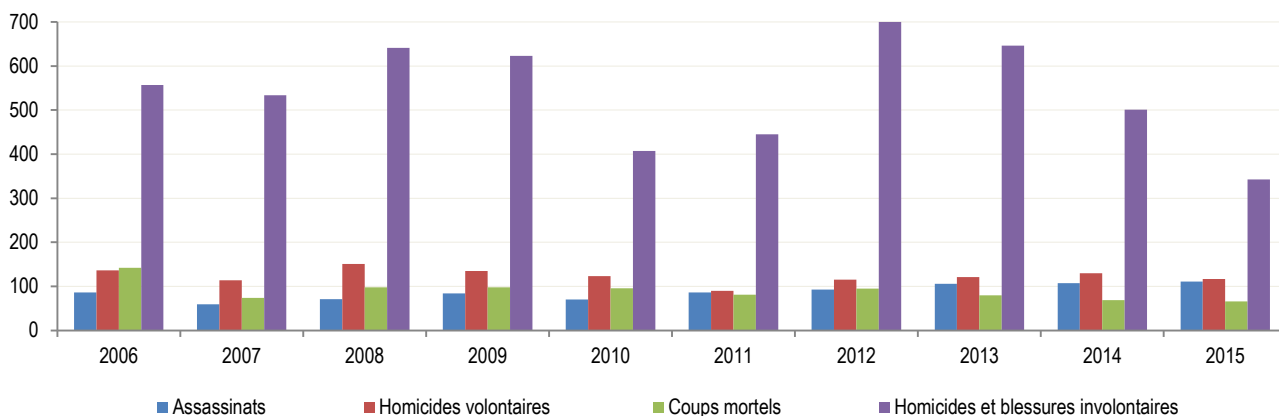
Les affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique regroupent les coups et blessures volontaires, les blessures involontaires, les viols, les mutilations génitales féminines. Elles sont au nombre de 1 194 affaires enregistrées dans l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance en 2015. Au cours de ces dix dernières années, on a enregistré le plus grand nombre en 2012 avec un volume de 1 683 affaires nouvelles. Depuis 2012, elles amorcent une tendance baissière. Cette baisse est de l'ordre de 11,1% en 2014 contre 17,3% en 2015.

Les affaires nouvelles de coups et blessures volontaires représentent 54,5% des affaires d'atteinte à l'intégrité physique. Ces affaires nouvelles ont connu une baisse de 11,8% en 2015 contre 2,5% en 2014. Quant aux affaires nouvelles de viols, au nombre de 171, elles représentent 14,3% des affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique.

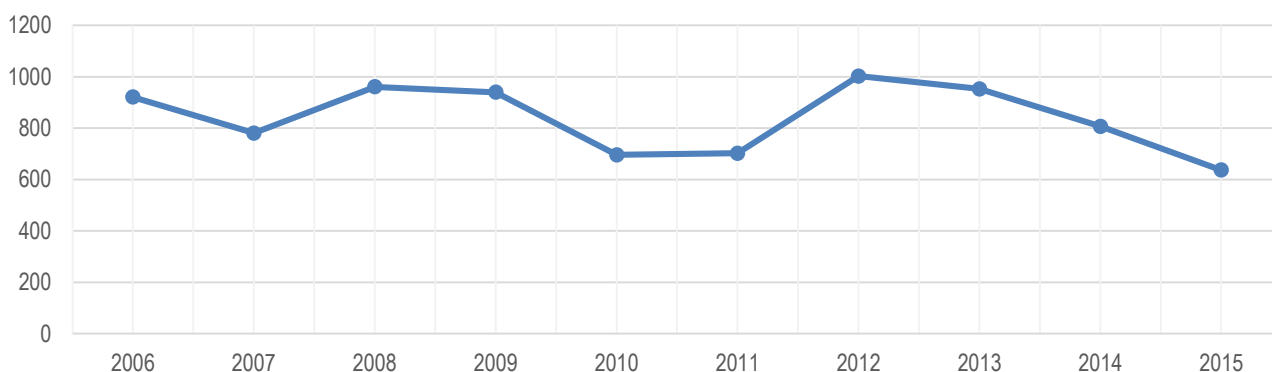
**Tableau 7 :** Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie en 2015.

	Affaires nouvelles en 2015	variation en % par rapport à	
		2006	2014
<b>Assassinats</b>	111	29,1	3,7
<b>Homicides volontaires</b>	117	-14,0	-10,0
<b>Coups mortels</b>	66	-53,5	-4,3
<b>Homicides et blessures involontaires</b>	343	-38,4	-31,5
<b>Ensemble</b>	<b>637</b>	<b>-30,8</b>	<b>-21,1</b>

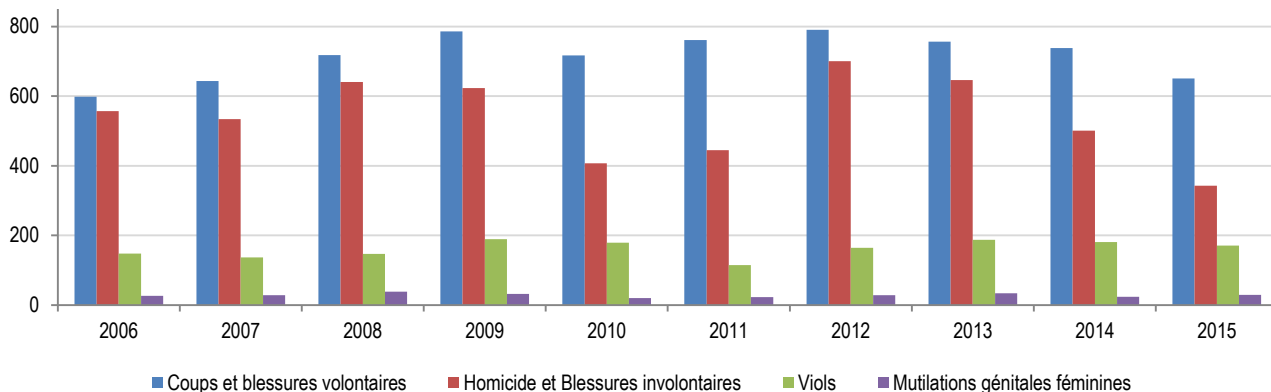
**Graphique 6 :** Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



**Graphique 7 :** Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



**Graphique 8 :** Evolution du nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique.



## IV.1.2. Droit d'accès à la justice

---

### **Points saillants :**

- Stagnation du rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance depuis 2010 ;
- Quasi-totalité des cabinets d'auxiliaires de justice implantés à Ouaga et Bobo-Dioulasso ;
- Moins d'un avocat pour 100 000 habitants en 2015.

### **Commentaire général :**

Le nombre de Tribunaux de grande instance (TGI) fonctionnels est de 24 en 2015. Ce nombre est resté invariant depuis 2010 causant ainsi la stagnation du rayon moyen d'accès à un TGI à 60,3 km depuis cette période. Le rayon moyen d'accès à un TGI est la distance moyenne parcourue par un justiciable pour accéder à un TGI. Il faut souligner par ailleurs que 47% de provinces n'abritent pas de tribunal de grande instance causant ainsi les difficultés d'accessibilité physique aux services publics de la justice.

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants est de 2,4 en 2015. Au cours de ces dix dernières années cet indicateur est resté inférieure à 3 magistrats pour 100 000 habitants. Il a toujours été en deçà de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

Concernant le nombre d'auxiliaires de justice pour 100 000 habitants, il est de 0,9 avocat pour 100 000 habitants ; 0,1 notaire pour 100 000 habitants et de 0,1 huissier de justice pour 100 000 habitants. En d'autres termes, on a 9 avocats pour un million d'habitants, 1 huissier de justice pour un million d'habitants et 1 notaire pour un million d'habitants.

En 2015, on dénombre 174 cabinets d'avocats, 18 cabinets de notaires et 27 cabinets d'huissiers de justice. Les cabinets d'avocats et de notaires n'existent qu'à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les cabinets d'huissiers de justice sont implantés dans 7 régions sur les 13 que compte le pays.

**Tableau 8 :** Evolution du rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Rayon moyen d'accès (km)</b>	67,8	67,8	66,1	61,6	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3
<b>Proportion de provinces ne disposant pas de TGI</b>	58%	58%	56%	49%	47%	47%	47%	47%	47%	47%

**Tableau 9 :** Population et nombre de cabinets d'avocat ,d'huissier et de notaire par région en 2015.

	Population	Nombre de cabinets d'avocat	Nombre de cabinets d'huissier	Nombre de cabinets de notaire
<b>Boucle du Mouhoun</b>	1 821 059	0	1	0
<b>Cascades</b>	739 497	0	0	0
<b>Centre</b>	2 532 311	164	17	15
<b>Centre-Est</b>	1 470 903	0	1	0
<b>Centre-Nord</b>	1 547 565	0	1	0
<b>Centre-Ouest</b>	1 510 975	0	1	0
<b>Centre-Sud</b>	804 709	0	0	0
<b>Est</b>	1 615 740	0	0	0
<b>Hauts Bassins</b>	1 961 204	10	5	3
<b>Nord</b>	1 502 527	0	1	0
<b>Plateau Central</b>	875 910	0	0	0
<b>Sahel</b>	1 272 545	0	0	0
<b>Sud-Ouest</b>	795 549	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>18 450 494</b>	<b>174</b>	<b>27</b>	<b>18</b>

**Tableau 10 :** Evolution du ratio magistrats pour 100 000 habitants et auxiliaires de justice pour 100 000 habitants.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Magistrats</b>	2,2	2,2	2,5	2,6	2,3	2,4	2,5	2,3	2,4	2,4
<b>Avocats</b>	-	-	0,9	0,9	0,9	1	0,9	1	0,9	0,9
<b>Huissiers</b>	-	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
<b>Notaires</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

### IV.1.3. Liberté matrimoniale

---

#### **Points saillants :**

- 9 femmes sur 10 victimes d'union forcée en 2014 ;
- Plus d'une (1) victime d'union forcée sur 5 dans la région de l'Est en 2014.

#### **Commentaire général :**

En 2014, le nombre de victimes d'union forcée enregistré dans les structures de l'action sociale est de 922. Il a connu une baisse de 1,5% par rapport à 2013 et de 3,2% par rapport à 2009.

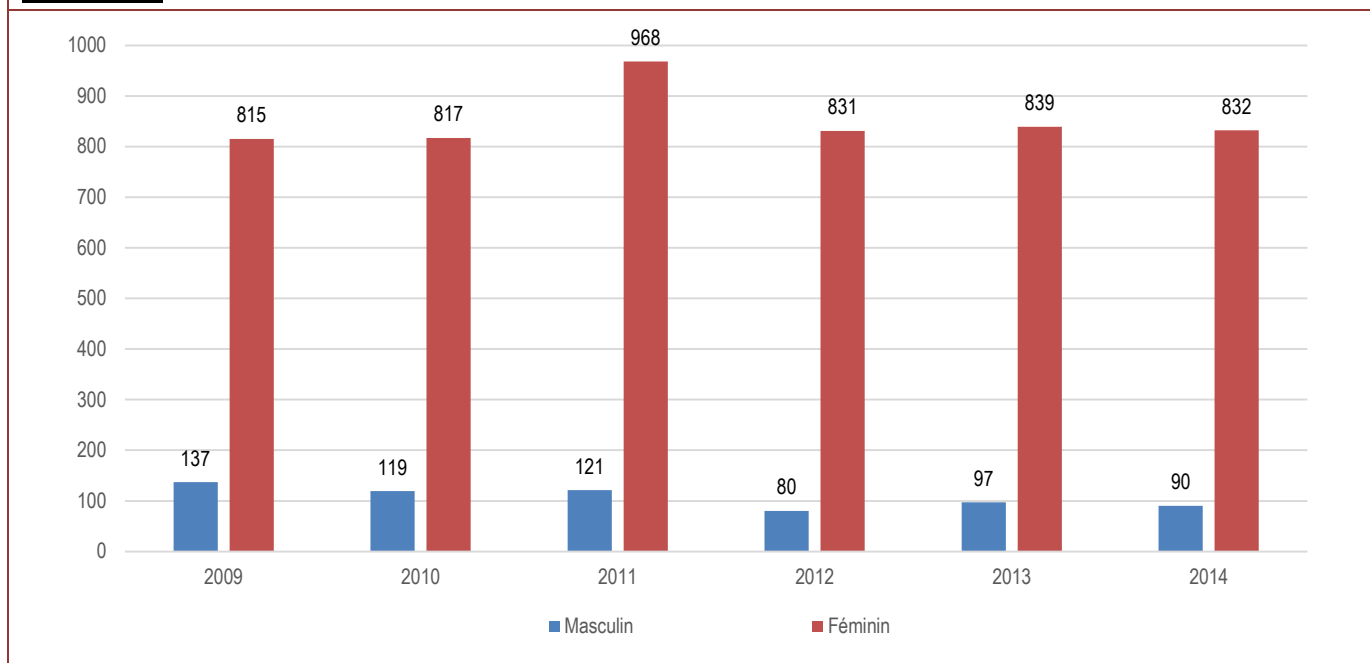
La répartition du nombre de victimes d'union forcée selon le sexe montre que ce phénomène a un visage féminin. La proportion de victimes de sexe féminin est toujours supérieure à 85 % depuis 2009. Cette proportion est de 90,2% en 2014, soit près de 9 victimes sur 10. Au cours de ces cinq dernières années, le plus grand nombre de victimes d'union forcée est enregistré en 2011 avec près de 1 089 cas dont 11,1% d'hommes et 89,9% de femmes.

En 2014, la région de l'Est a enregistré la plus forte proportion de victimes d'unions forcées (23,8%) suivie de celle du Centre-Nord (21,4%) et du Nord (10,0%). Contrairement à ces régions, celles du Sahel (1,1%), du Sud-Ouest (2,2%) et des Cascades(3,0%) ont enregistré moins de victimes d'unions forcées.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de victimes d'union forcée selon la région, on enregistre entre 2013 et 2014, une hausse de 150% au Sud-Ouest et de 32,3% au Plateau Central contre une baisse de 70,6% et 25,8% respectivement au Sahel et au Nord. Par rapport à 2009, on observe une hausse de 229,4% au Centre-Est et 42,2% à l'Est contre une baisse de 68,8% au Sahel, de 52,7% dans la Boucle du Mouhoun.

**Tableau 11 : Victimes d'unions forcées par région.**

Régions	Nombre de victimes en 2014	Variation en % par rapport à	
		2009	2013
B.du Mouhoun	52	-52,7	-21,2
Cascades	28	21,7	-12,5
Centre	80	33,3	14,3
Centre-Est	56	229,4	27,3
Centre-Nord	197	-7,1	3,7
Centre-Ouest	48	-17,2	0,0
Centre-Sud	30	15,4	0,0
Est	219	42,2	12,3
Hauts Bassins	49	-38,8	-23,4
Nord	92	22,7	-25,8
Plateau Central	41	-46,8	32,3
Sahel	10	-68,8	-70,6
Sud-Ouest	20	-28,6	150,0
<b>Ensemble</b>	<b>922</b>	<b>-3,2</b>	<b>-1,5</b>

**Graphique 9** : Evolution du nombre de victimes d'unions forcées

#### IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information

---

##### **Points saillants :**

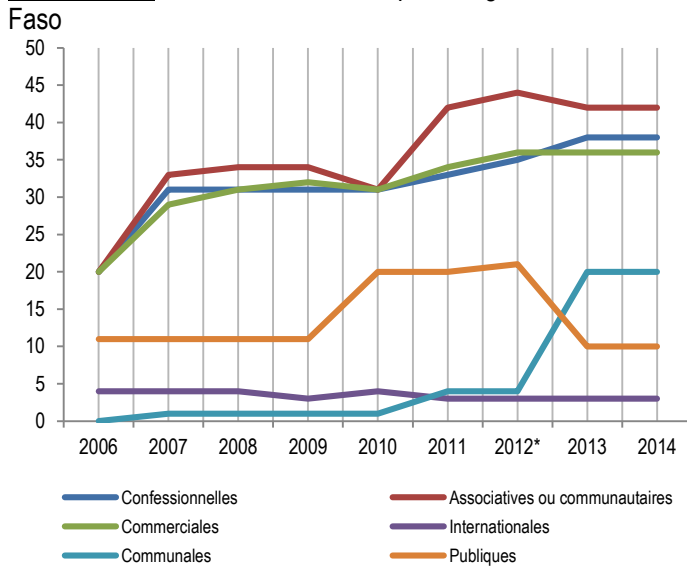
- 149 radios fonctionnelles en 2014 ;
- 28,5% de radios associatives ou communautaires en 2014

##### **Commentaire général :**

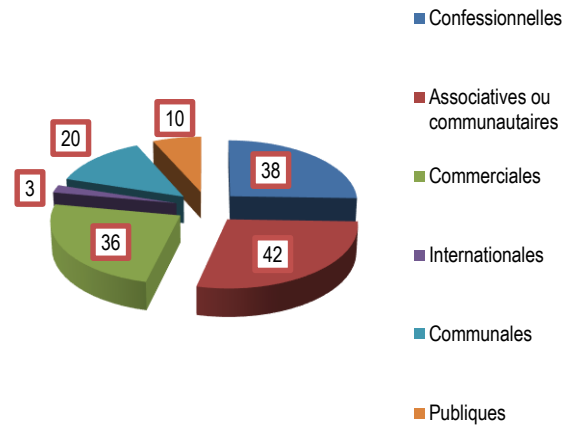
Le nombre de radios fonctionnelles au Burkina Faso est de 149 en 2014 contre 75 en 2006 soit une hausse de 98,7%. Ce nombre est composé de radios confessionnelles (25,5%), associatives ou communautaires (28,5%), commerciales (24,2%), communales (13,4%), internationales (2,0%) et publiques (6,7%). Le nombre de radios communales est passé de 1 radio en 2007 à 20 en 2014.

Le nombre de télévisions amorce une tendance haussière passant de 6 en 2006 à 28 en 2014, soit une augmentation absolue de 22 télévisions. Ce nombre regroupe près de 46,4% de télés commerciales, 21,4% de télévisions confessionnelles. S'agissant du nombre de télévisions confessionnelles il est passé de 1 télévision en 2010 à 6 en 2014. En 2014, on dénombre 4 télévisions publiques sur 28, soit une proportion de 14,3%.

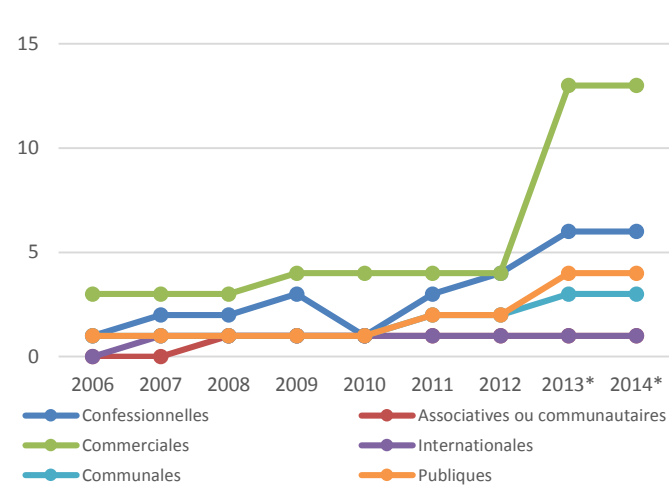
**Graphique 10 : Evolution des radios par categorie au Burkina Faso**



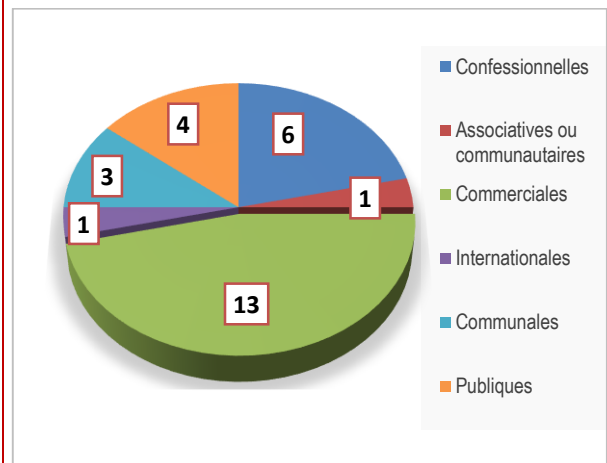
**Graphique 11 : Nombre de radios fonctionnelles au Burkina Faso selon la catégorie en 2014**



**Graphique 12 : Evolution des télévisions par categorie au Burkina Faso**



**Graphique 13 : Nombre de télévisions fonctionnelles au Burkina Faso selon la catégorie en 2014.**



\*y compris non fonctionnelles

## IV.2. Situation des droits économiques, sociaux et culturels

---

### IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)

---

#### **Points saillants :**

- Faible accès au post-primaire et au secondaire ;
- Faible taux de scolarisation au post-primaire et au secondaire.

#### **Commentaire général**

Le droit à l'éducation n'est pas effectif pour toutes les couches sociales et à tous les niveaux d'enseignement au Burkina Faso en 2015. Les indicateurs de l'accès et du maintien à l'éducation restent toujours faibles.

En 2014/15, 1 enfant sur 100 en âge d'être scolarisés en première année du primaire (6 ans) n'y accède pas, soit un taux brut d'admission (TBA) de 98,8%. Le taux brut d'admission a progressé de 1,8 point par rapport à l'année précédente contre 25,6 points entre 2005/06 et 2014/15. Le taux brut d'admission au post-primaire est de 49,6%. Autrement, 1 enfant sur 2 en âge d'être scolarisés en première année du post-primaire n'y accède toujours pas. Ce taux a connu une forte augmentation ces dernières années. Ainsi, par rapport à l'année scolaire 2013/14, le TBA au post-primaire a augmenté de 7,9 points de pourcentage et de 28,6 points par rapport à 2005/06. Quant au taux brut d'admission au secondaire, il est de 12,1% en 2014/15. Il s'est accru de 3 points de pourcentage par rapport à 2013/14 et de 5,2 points par rapport à 2005/06.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire en 2014/15 est de 83,7%. Il a connu une légère augmentation de 0,7 point par rapport à 2013/14 et de 22,3 points entre 2005/06 et 2014/15. Au post-primaire le TBS est de 44,9% en 2015/16 contre 40,2% en 2013/14 et 21,1% en 2005/06. Au secondaire, il est de 13,2%. Autrement, seulement 13 enfants sur 100 qui ont l'âge d'être au secondaire y sont. Ce taux est tout de même en progression. Il a augmenté de 0,4 point par rapport à 2013/14 et de 5,5 points par rapport à 2005/06.

Le taux d'achèvement, quant à lui, est de 58,4% au primaire en 2014/15. En d'autres termes, 58 sur 100 enfants de 11 ans se sont inscrits en classe de CM2 en 2014/15 pour la première fois. Il est en progression de 0,8 point par rapport à 2013/14 et de 25,1 points par rapport à 2005/06. Au post-primaire au cours de l'année scolaire 2014/15, 26,4% de la population de 15 ans sont en classe de 3<sup>ième</sup> pour la première fois. Le taux d'achèvement au post-primaire a connu une augmentation de 2,1 points par rapport à 2013/14 et de 14,3 points par rapport à 2005/06. Le taux d'achèvement au secondaire est quant à lui toujours très bas. Il est de 11,3% en 2014/15 contre 8,9% en 2013/14 et 5,2% en 2005/06.

Au supérieur, en 2014/15 on dénombre 468 étudiants pour 100 000 habitants au Burkina Faso. Ce ratio étudiants pour 100 000 habitants n'a presque pas varié par rapport à l'année académique 2013/14 où il était de 469. En 2006/07, il était de 239.

**Tableau 12 :** Taux d'admission scolarisation et d'achèvement selon niveau d'enseignement.

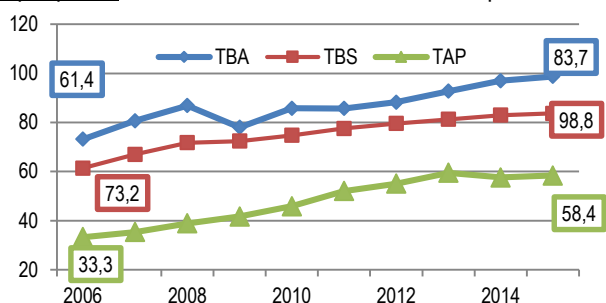
	Primaire			Post-primaire			Secondaire		
	Situation en 2015	Ecart par rapport à		Situation en 2015	Ecart par rapport à		Situation en 2015	Ecart par rapport à	
		2006	2014		2006	2014		2006	2014
Taux brut d'admission (TBA)	98,8	25,6	1,8	49,6	28,6	7,9	12,1	5,2	3,0
Taux brut de scolarisation (TBS)	83,7	22,3	0,7	44,9	23,8	4,7	13,2	5,5	0,4
Taux d'achèvement (TAP/TACH)	58,4	25,1	0,8	26,4	14,3	2,1	11,3	6,1	2,4

**Tableau 13 :** Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.

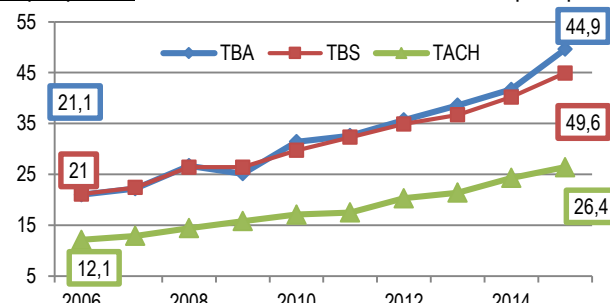
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	2014*	2015*
239	293	324	336	388	424	443	469	468

\*Données provisoire à la date de validation (16-12-2016) de l'annuaire des droits humains et du civisme

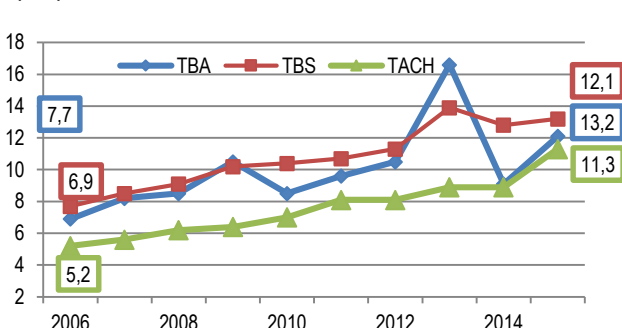
**Graphique 14 :** Evolution du TBA, TBS et TAP du primaire



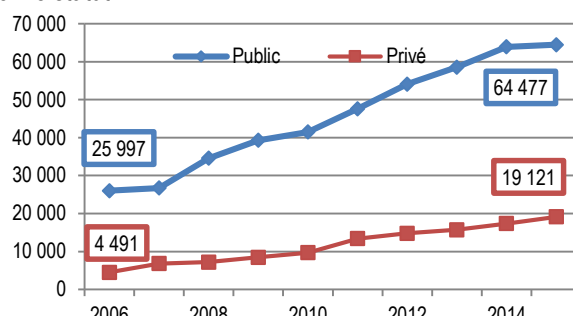
**Graphique 15 :** Evolution du TBA, TBS et TACH du post-primaire



**Graphique 16 :** Evolution du TBA, TBS et TACH du secondaire



**Graphique 17 :** Evolution de l'effectif des élèves du supérieur selon le statut



## IV.2.1. Droit à l'éducation (2/2)

---

### **Points saillants**

- Baisse continue du nombre de classes sans enseignant ;
- Tendance à la hausse du nombre de classes avec toiture en paille ;
- Forte privatisation de l'enseignement supérieur.

### **Commentaire général**

En 2014/15, 55 098 salles de classe ont servi à accueillir les 2 706 803 élèves inscrits au primaire. Par rapport à 2013/14, l'effectif des salles de classe a connu une augmentation de 9,2%, et de 208,4% par rapport à 2005/06. Par ailleurs, sur l'effectif des salles de classe de 2014/15, 11,7% n'ont pas d'enseignants et 10,2% ont leur toiture faite en paille. Au cours de la dernière décennie, la proportion de salles de classe sans enseignant diminue d'année en année ; elle était de 22,5% en 2005/06 et 13,6% en 2013/14. La proportion des salles de classe ayant une toiture en paille par contre varie irrégulièrement. Au cours de la dernière décennie, cette proportion est plus importante en 2013/14, soit 10,5%. De façon globale, la proportion de classes avec toiture en paille a tendance à augmenter. Au cours de l'année scolaire 2014/15, 88,1% des élèves du primaire parcourent en moyenne moins de 3 Km pour se rendre à l'école. La proportion des élèves qui parcourent moins de 3 Km augmente globalement d'année en année. Seulement 1,5% des élèves parcourent plus de 5 Km pour accéder à leur école en 2014/15.

Dans l'enseignement général, 1 898 établissements d'enseignement général post-primaire uniquement (CEG) ont été dénombrés pour accueillir les élèves du post-primaire. Cet effectif d'établissement a augmenté de 61,3% par rapport à l'année antérieure. Le privé compte 753 établissements contre 1 145 pour le public. Seulement 24 établissements d'enseignement général secondaires uniquement (lycées) dont 10 du privé ont fonctionné en 2014/15. L'année antérieure, le nombre d'établissements d'enseignement général secondaires uniquement était de 13 dont 7 du privé. L'enseignement général post primaire et secondaire comptait 798 établissements en 2014/15 dont 436 établissements privés. Pour ce qui est de l'enseignement technique, 147 établissements ont fonctionné en 2014/15. Le public comptait seulement 25 établissements.

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur est de 123 en 2014/15 dont 90 du privé, soit 73,2%. Le nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur a augmenté de 8 unités par rapport à 2013/14 et celui du public de 2 unités.

Tableau 14 : Salle de classes au primaire

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de salles de classes	26 444	28 925	31 809	35 129	38 269	40 912	43 661	47 709	50 444	55 098
Proportion de salles sans enseignants*	22,5	21,7	20,4	17,7	15,2	14,2	14,9	13,0	13,6	11,7
Proportion de salles ayant la toiture en paille	3,9	5,0	6,2	7,6	9,4	9,8	10,1	10,5	9,7	10,2

\*Il s'agit de la différence entre le nombre des groupes pédagogiques et le nombre d'enseignants en classe

Tableau 15 : Salles de classes par région au primaire.

Région	Salles de classes			Classes sans enseignants	
	Nombre de salles de classes en 2015	Variation en % par rapport		Proportion (%) de classes sans enseignants	
		2006	2014	2014	2015
B. du Mouhoun	5 158	85,1	5,6	9,4	7,7
Cascades	2 071	137,5	9,3	13,9	12,6
Centre	7 687	110,4	18,6	6,1	6,5
Centre-Est	4 351	129,2	8,0	10,9	9,5
Centre-Nord	4 084	115,6	10,7	17,2	13,3
Centre-Ouest	5 059	91,7	6,8	7,2	6,9
Centre-Sud	2 443	85,5	7,0	6,8	6,5
Est	4 276	148,9	9,9	12,7	8,8
Hauts Bassins	5 142	94,3	5,6	12,8	11,4
Nord	5 529	91,2	4,0	25,8	22,6
Plateau Central	3 181	95,9	6,7	18,3	16,0
Sahel	3 166	150,7	15,2	26,9	21,5
Sud-Ouest	2 951	137,4	11,8	16,1	15,0
<b>Ensemble</b>	<b>55 098</b>	<b>108,4</b>	<b>9,2</b>	<b>13,6</b>	<b>11,7</b>

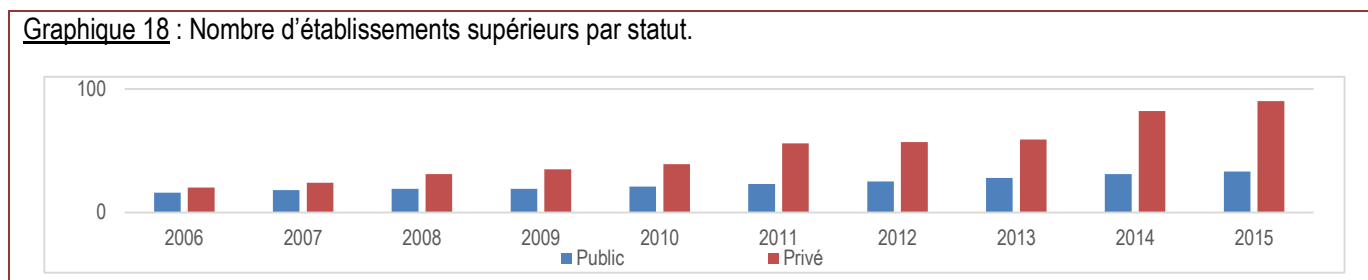
Tableau 16 : Proportions d'élèves selon la distance moyenne parcourue.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
< 3 km	81,9	82,8	83,1	84,7	84,1	82,9	85,9	87,5	88	88,1
3-5 km	14,7	14,3	14,2	12,8	13,3	12,4	11,8	10,6	10,2	10,2
> 5km	3,4	2,9	2,7	2,5	2,6	4,7	2,2	1,9	1,8	1,7
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 17 : Etablissements par statut selon le niveau d'enseignement.

Cycle d'enseignements	Statut	Nombre en 2015	Variation en % par rapport à	
			2006	2014
Enseignement général post-primaires uniquement	Public	1145	461,3	106,3
	Privé	753	340,4	21,1
	<b>Ensemble</b>	<b>1898</b>	<b>406,1</b>	<b>61,3</b>
Enseignement général secondaire uniquement	Public	14	1300,0	133,3
	Privé	10	900,0	42,9
	<b>Ensemble</b>	<b>24</b>	<b>1100,0</b>	<b>84,6</b>
Enseignement général post primaire et secondaire	Public	362	217,5	29,3
	Privé	436	319,2	11,8
	<b>Ensemble</b>	<b>798</b>	<b>266,1</b>	<b>19,1</b>
Enseignement technique et professionnel	Public	25	31,6	31,6
	Privé	122	-7,6	-7,6
	<b>Ensemble</b>	<b>147</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,6</b>

Graphique 18 : Nombre d'établissements supérieurs par statut.



## IV.2.2. Droit à la santé

---

### **Points saillants :**

- 1 médecin pour 15 518 habitants en 2015 ;
- Rayon moyen d'action théorique d'un centre de santé de 6,2 km en 2015.

### **Commentaire général**

En 2015, le nombre de médecins, y compris les spécialistes, se chiffre à 1 189. Ce nombre a augmenté de 61,1% par rapport à 2011 et de 38,7% par rapport à l'effectif de 2014. Le ratio médecins par rapport à la population totale est de 1 médecin pour 15 518 habitants contre une norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixée à un 1 médecin pour 10 000 habitants.

Le nombre d'Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) de 4 348 en 2015 a connu une hausse de 35,3% par rapport à 2011 et de 16,9% par rapport à 2014. Cet effectif correspond à un ratio de 1 IDE pour 4 243 habitants. Ainsi, le Burkina Faso a atteint la norme de l'OMS qui est de 1 IDE pour 5 000 habitants, et ce depuis 2013.

Pour ce qui est des Sages-Femmes d'Etat/Maïeuticiens d'Etat (SFE/ME), leur effectif de 2383 en 2015 a progressé de 87,0% par rapport à 2011 et de 36,6% par rapport à 2014. Le nombre d'habitants par SFE/ME est de 7 743 en 2015. Il est en deçà de la norme de l'OMS qui est fixée à 3 000 habitants pour 1 SFE/ME.

Entre 2011 et 2015, le nombre d'infrastructures de soins disponibles a évolué à des rythmes différents selon le type. Ainsi, le nombre de Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) publics enregistre une croissance continue passant de 1 443 en 2011 à 1 698 en 2015, soit une progression de 17,7%. En 2015, le nombre de CSPS publics a connu une hausse de 3,3% par rapport à celui de 2014. Le nombre d'établissements sanitaires privés de soins est de 395 en 2015. Ce nombre a augmenté de 3,7% par rapport à 2011 et une baisse de 2,9% par rapport à 2014.

Le nombre moyen d'habitants par CSPS (formation sanitaire de base) en 2015 est de 9 856. Depuis 2012, ce nombre connaît une croissance continue avec un pic de 10 883 en 2014. Cette situation pourrait s'expliquer par un faible taux de croissance des infrastructures sanitaires par rapport à la croissance démographique. Avec un ratio compris entre 9 677 et 10 883 sur la période 2011-2015, les efforts doivent se poursuivre pour atteindre la norme de l'OMS qui est de 5 000 habitants par formation sanitaire de base.

Quant au rayon moyen d'action théorique (RMAT) d'un centre de santé, y compris le privé, il a connu une légère amélioration passant de 6,5 km en 2011 à 6,2 km en 2015, soit une baisse de 0,3 km en cinq (05) ans. En 2015, la valeur de cet indicateur est en baisse de 0,2 point par rapport à l'année 2014.

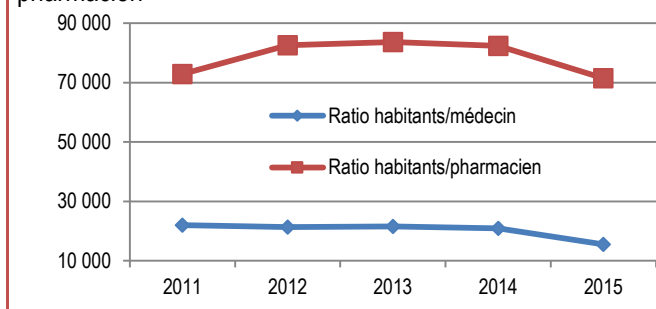
Pour ce qui est de la norme minimale en personnel de santé, en 2015, la proportion de CSPS remplissant cette norme est de 94,3% avec une hausse de 4,5 points par rapport à 2014. Entre 2006 et 2011, cette proportion est passée de 75,4% à 88,8%, soit une hausse de 13,4 points. De façon générale, entre 2006 et 2015, le niveau de cet indicateur a connu une amélioration progressive. Il a enregistré une hausse de 18,9 points passant ainsi de 75,4% à 94,3%. En rappel, un CSPS remplit la norme en personnel lorsqu'il dispose d'au moins un infirmier d'Etat ou breveté, une sage-femme ou une accoucheuse et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

Tableau 18 : Personnel de santé et ratio habitants par personnel de santé.

	Situation en 2015	Variation en % par rapport à		*Ratio habitants/ personnel de santé
		2011	2014	
Médecins (y compris les spécialistes)	1 189	61,1	38,7	15 518
Pharmaciens	258	15,7	18,9	71 514
Infirmiers diplômé d'Etat (IDE)	4 348	35,3	16,9	4 243
Infirmiers (IB+IDE)	6 912	13,9	8,7	2 669
Sages-Femmes d'Etat/ Maïeuticiens d'Etat (SFE-ME)	2383	87,0	36,6	7 743

\*Non compris le secteur privé

Graphique 19 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien



Graphique 20 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME

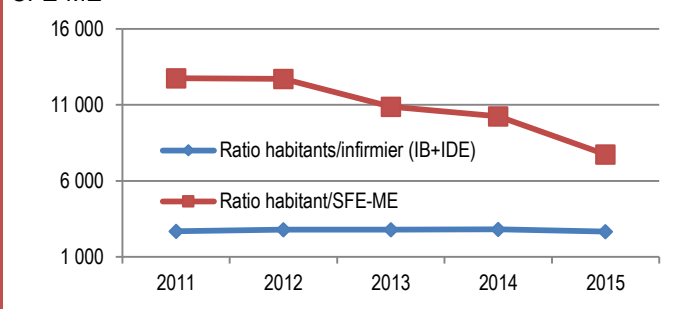
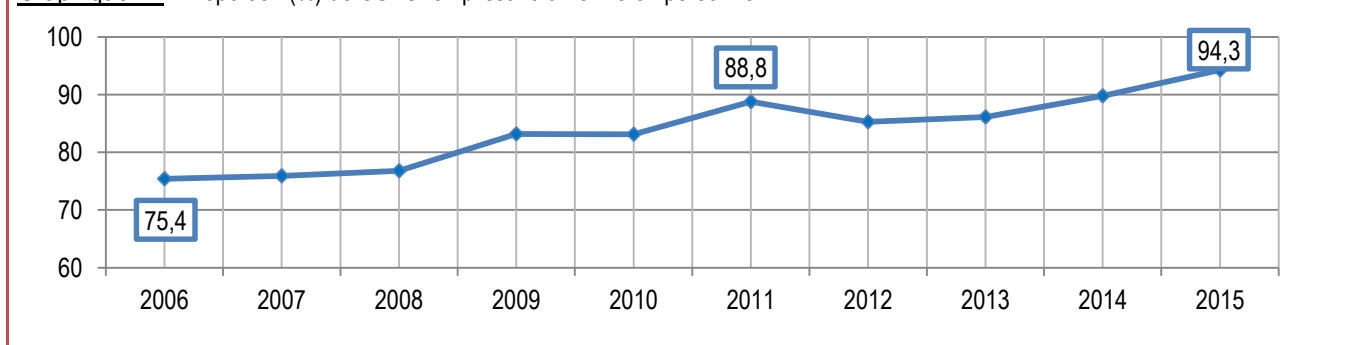


Tableau 19 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire.

Types de structures sanitaires	2011	2012	2013	2014	2015
CHU	3	3	3	3	4
CHN	1	1	1	1	0
CHR	9	9	9	9	9
CMA	44	44	45	47	47
CM	36	51	32	35	43
CSPS	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698
Dispensaires isolés	165	164	123	127	119
maternités isolées	26	24	14	15	12
Etablissements sanitaires privés de soins hospitaliers*	80	79	78	84	94
Etablissements sanitaires privés de soins non hospitaliers**	301	306	306	323	301
Officines	-	-	174	191	193
Dépôts pharmaceutiques privés		-	519	525	524
Ratio habitant par CSPS	9 730	9 677	9 759	10 883	9 856
Rayon moyen d'action théorique en km (y compris le privé)	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2

(\*) (Polyclinique, clinique et centre médical) (\*\*) (Cabinet médical, cabinet de soins infirmiers, cabinet dentaire, clinique d'accouchement, CSPS)

Graphique 21 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel.



### IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (1/3)

---

#### **Points saillants :**

- Baisse de l'incidence de la pauvreté (monétaire) en 2014 par rapport à 2009 ;
- 4 ménages propriétaires de leur logement sur 5.

#### **Commentaire général**

Au Burkina-Faso, 40,1% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté (153 530 FCFA) en 2014, soit 2 personnes sur 5. Selon le sexe, 41% d'hommes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 30% de femmes. Selon le milieu de résidence, on note qu'environ 46% de personnes en milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 14% en milieu urbain. Globalement l'incidence de la pauvreté a baissé en 2014 de plus 7 points de pourcentage par rapport à 2009.

La proportion des individus qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins alimentaires même si toutes leurs ressources étaient affectées à la consommation alimentaire (Incidence d'extrême pauvreté en 2014) est de 11,1%. En d'autres termes, 1 personne sur 10 vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Cette situation présente des disparités selon les régions. En effet, 6 régions sur 13 ont une incidence d'extrême pauvreté inférieure au niveau national. Ainsi, l'incidence d'extrême pauvreté est plus accrue dans la région de la Boucle du Mouhoun où près de 20 personnes sur 100 vivent dans l'extrême pauvreté contre environ 2 personnes sur 100 au Centre.

L'incidence de la pauvreté alimentaire est de 57,7% en 2014 contre 58,5% en 2009. Ce qui signifie qu'environ 3 personnes sur 5 au Burkina-Faso ont des dépenses alimentaires en dessous du seuil alimentaire (102 040 FCFA). Cette pauvreté alimentaire (Incidence de la pauvreté alimentaire) est plus profonde et plus sévère que l'extrême pauvreté. Selon les régions, la pauvreté alimentaire est plus accentuée dans la région du Nord avec une incidence de 84,9%, une profondeur de 29,7% et une sévérité de 12,7%. La région du Sahel a la plus faible incidence de pauvreté en 2014 (22,5%) également la faible profondeur et sévérité alimentaire respectivement de 20,5% et 9,4%.

La répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements en 2014 révèle que 82,1% des ménages sont propriétaires des locaux qu'ils occupent. Les ménages en location représentent 9,7% et ceux logés gratuitement représentent 7,3%.

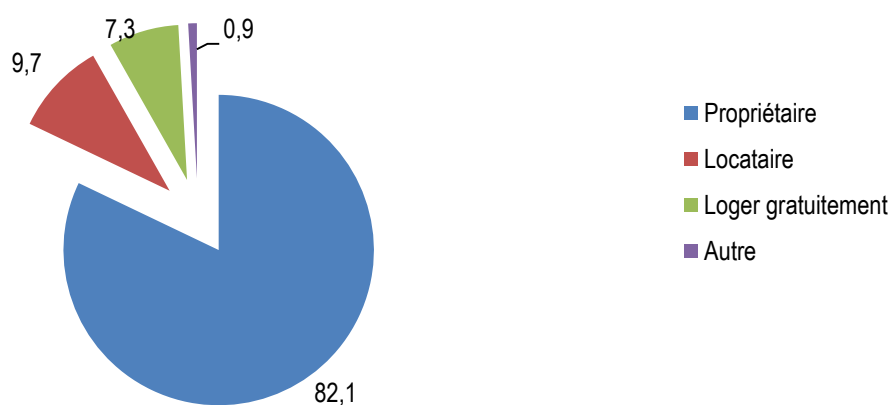
**Tableau 20 :** Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2014 selon le milieu de résidence et le sexe (en %).

	Milieu de résidence		Sexe		Burkina Faso
	Urbain	Rural	Féminin	Masculin	
<b>Incidence de la pauvreté</b>	13,7	47,5	30,4	41	40,1
<b>Profondeur de la pauvreté</b>	2,9	11,6	7,5	9,9	9,7
<b>Sévérité de la pauvreté</b>	0,9	4,0	2,6	3,4	3,3

**Tableau 21 :** Indicateurs d'extrême pauvreté et pauvreté alimentaire par région (en %) en 2014.

	Extrême pauvreté			Pauvreté alimentaire		
	Incidence d'extrême pauvreté	Profondeur d'extrême pauvreté	Sévérité d'extrême pauvreté	Incidence de la pauvreté alimentaire	Profondeur de la pauvreté alimentaire	Sévérité de la pauvreté alimentaire
B. Mouhoun	20,4	3,3	0,9	81,5	29,1	12,7
Cascades	3,2	0,6	0,2	41,3	11,5	4,3
Centre	1,9	0,3	0,1	30,3	7,5	2,9
Centre-Est	13,9	3,1	1	52,2	19,8	9,7
Centre-Nord	11,8	2	0,5	58,5	15,4	5,5
Centre-Ouest	11,7	1,7	0,4	71	21,1	8,1
Centre-Sud	10,5	1,4	0,3	63,4	22,3	9,7
Est	12,6	1,6	0,3	65,6	19,3	7,5
Hauts Bassins	7	1,2	0,3	58,8	19,3	8,3
Nord	25,2	3,8	0,9	84,9	29,7	12,7
Plateau Central	12,6	1,7	0,4	70,5	21	8,3
Sahel	4	0,4	0,1	22,5	4,1	1,2
Sud-Ouest	10	2,1	0,6	53,8	20,5	9,4
<b>Burkina Faso</b>	<b>11,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,4</b>	<b>57,7</b>	<b>18,3</b>	<b>7,6</b>

**Graphique 22 :** Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement (en %) en 2014



### IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (2/3)

---

#### **Points saillants :**

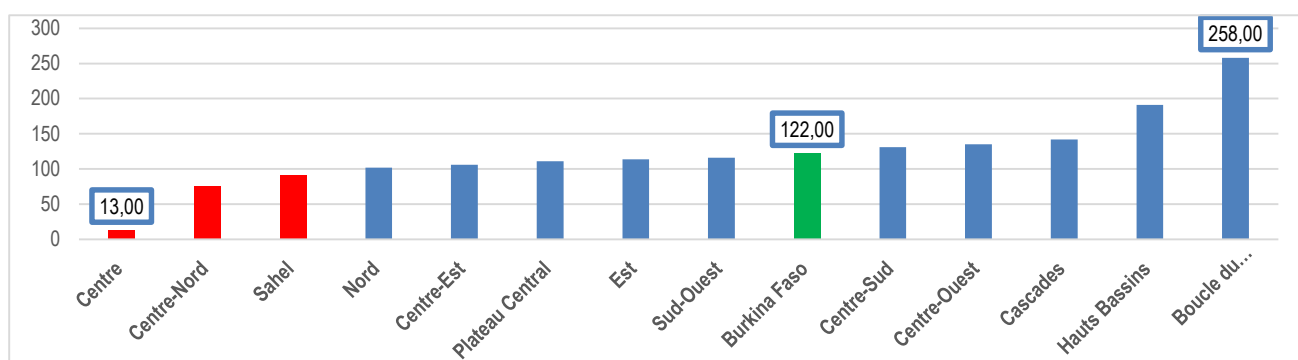
- Fortes disparités régionales de la couverture des besoins alimentaires et céréaliers ;
- Besoins céréaliers de 5 régions non couverts en 2014/2015.

#### **Commentaire général**

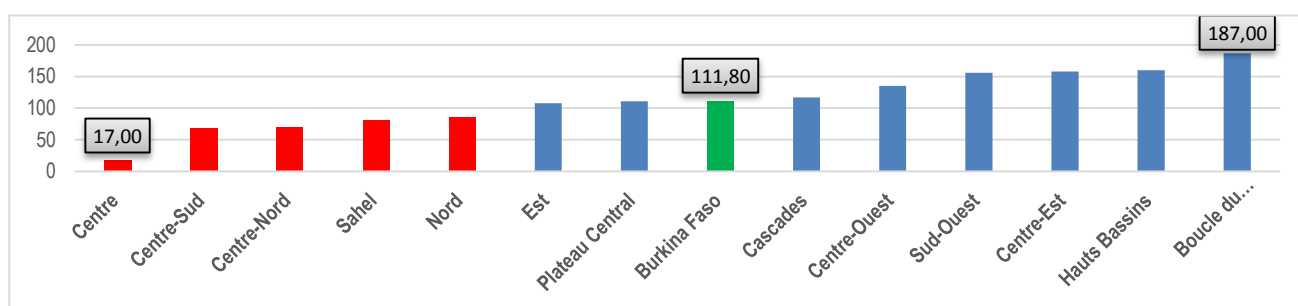
Le taux de couverture des besoins alimentaires au Burkina-Faso en 2013/2014 est de 122%. Ce taux est en baisse respectivement de 1,6% et 10,1% par rapport 2012/2013 et 2008/2009. Il apparait de fortes disparités du taux de couverture des besoins alimentaires selon les régions. En effet, la Boucle du Mouhoun a le taux de couverture des besoins alimentaires le plus élevé soit 258% suivie de la région des Hauts-Bassins et des Cascades avec respectivement 191% et 142%. Il faut également noter qu'en 2013/2014, trois régions ont une couverture des besoins alimentaires déficitaire. Ce sont la région du Centre, du Centre-Nord et du Sahel avec respectivement 13%, 75% et 92% de taux de couverture des besoins alimentaires.

S'agissant de la couverture des besoins céréaliers, il est de 111,8% en 2014/2015 et 120,0% en 2013/2014. Tout comme le taux de couverture des besoins alimentaires, le taux de couverture des besoins céréaliers présente de fortes disparités selon les régions. Celle de la Boucle du Mouhoun a le fort taux de couverture (187%) et le plus faible taux est enregistré dans la région du Centre (17%). L'écart entre les taux de couverture des régions des besoins céréaliers le plus élevé et le moins élevé est de 47,3%. Cinq régions sur les treize que compte le Burkina Faso n'ont pas couvert à 100% leur besoins céréaliers en 2014/2015. Sur la période de 2008/2009 à 2014/2015, ce taux a évolué en dents de scie. Les plus bas niveaux ont été enregistrés en 2011/2012 (96%) et 2009/2010 (99%) et le plus haut niveau en 2008/2009 (124%).

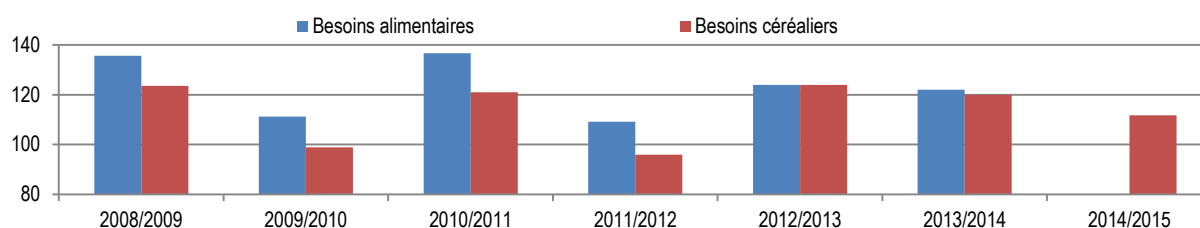
**Graphique 23 :** Taux de couverture (en %) des besoins alimentaires par région en 2013/2014.



**Graphique 24 :** Taux de couverture (en %) des besoins céréaliers par région en 2014/2015



**Graphique 25 :** Evolution du taux de couverture des besoins alimentaires et céréaliers (en %).



**Tableau 22 :** Taux de couverture (en %) des besoins alimentaires et céréaliers par région en 2014/2015.

Régions	Besoins alimentaires			Besoins céréaliers		
	Taux de couverture en 2013/2014	Variation en % par rapport à		Taux de couverture en 2014/2015	Variation en % par rapport à	
		2008/2009	2012/2013		2008/2009	2013/2014
<b>Boucle du Mouhoun</b>	258	22,2	7,1	187	-14,4	-27,5
<b>Cascades</b>	142	-27,6	-6,6	117	-21,2	-17,6
<b>Centre</b>	13	8,3	-13,3	17	46,6	30,8
<b>Centre-Est</b>	106	-17,2	2,9	158	32,9	49,1
<b>Centre-Nord</b>	75	-18,2	-10,7	70	-25,5	-6,7
<b>Centre-Ouest</b>	135	-18,7	-22,9	135	-6,7	0,0
<b>Centre-Sud</b>	131	8,3	19,1	69	-44,9	-47,3
<b>Est</b>	114	-31,7	-24,5	108	-35,6	-5,3
<b>Hauts Bassins</b>	191	-22,1	7,9	160	-11,0	-16,2
<b>Nord</b>	102	14,9	8,5	85	-8,9	-16,7
<b>Plateau Central</b>	111	15,3	-0,9	111	6,9	0,0
<b>Sahel</b>	92	7,0	-8,0	81	-7,7	-12,0
<b>Sud-Ouest</b>	116	-24,9	-10,1	156	-7,4	34,5
<b>Burkina Faso</b>	<b>122</b>	<b>-10,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>111,8</b>	<b>-9,5</b>	<b>-6,8</b>

### IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (3/3)

---

#### **Points saillants :**

- La nature, lieu d'aisance de 1 ménage sur 2 en 2014 ;
- Hausse de 0,9 point du taux d'accès en eau potable dans les zones rurales ;
- Les zones rurales défavorisées en termes d'accès à l'eau potable.

#### **Commentaire général**

Au cours de l'année 2014, une répartition des ménages selon le lieu d'aisance montre que 50,5% font leurs besoins dans la nature, 28% dans des latrines traditionnelles avec dalle 10% dans des latrines traditionnelles sans dalle, seulement 1,5% et 2,2% respectivement dans des toilettes à chasse manuelle et automatique. Dans la région du Centre-Sud, 87,6% des ménages en 2014 ont la nature comme lieu d'aisance. Il faut noter que cette proportion a toujours été la plus élevée dans cette région et toujours supérieure à 80% depuis 2007. Globalement, la proportion des ménages ayant la nature comme lieu d'aisance a baissé par rapport à 2007 (56,6%) et 2009 (56,3%) mais plus de la moitié des ménages font toujours leurs besoins dans la nature.

L'accès à l'eau potable s'est amélioré au Burkina Faso. En effet, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 62,3% en 2007 à 76,3 en 2014 soit une hausse de 14,0 points de pourcentage. Cependant, des écarts persistent selon les régions. Dans la région du Centre 96,6% des ménages ont accès à l'eau potable contre 57,4% dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Quant à la couverture en eau potable en zones rurales 65,0% des ménages y ont accès contre 64,1% en 2014, soit une faible hausse de 1,4%. Dans la région des Hauts-Bassins, moins de la moitié de la population des zones rurales ont accès à l'eau potable en 2015 (49,0%). Les zones rurales qui ont les plus fortes couvertures en eau potable en 2015 sont celles du Centre (88,5%) suivie du Plateau Central (79,4%). L'écart absolu entre le maximum et le minimum du taux de couverture en eau potable des zones rurales est de 40 points de pourcentage et l'écart moyen est de 12 points de pourcentage. On note cependant un fort dynamisme dans la région du Centre où le taux de couverture en eau potable dans les zones rurales a augmenté de 60,0% en 2015 par rapport à 2007 où il était de 54,7%. A l'Est, le taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales est faible en 2015 avec une faible progression depuis 2007.

La qualité de l'eau fournie par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) s'apprécie suivant la potabilité physicochimique et la potabilité bactériologique. En effet, depuis 2006, ces taux sont entre 98 et 100%. Le taux de potabilité physicochimique a atteint 100% en 2006 tandis que le taux de potabilité bactériologique l'a atteint en 2006, 2008, 2010, 2011, 2012.

Tableau 23 : Répartition des ménages (en %) selon le lieu d'aisance par région en 2014.

Régions	Toilette à chasse manuelle	Toilette à chasse automatique	Latrine ecosan	Latrine VIP	Latrine samplat simple	Latrine traditionnelle avec dalle	Latrine traditionnelle sans dalle	Dans la nature
B. Mouhoun	0,3	0,7	0,8	0,3	0,6	24,2	21,2	51,8
Cascades	0,1	1,7	3	1	5,6	32	16,8	39,8
Centre	7,7	8,7	1,0	7,8	7,5	47,5	13,9	5,9
Centre-Est	0,3	0,8	6,5	1,5	3	18,8	2,5	66,5
Centre-Nord	0	0,4	0,6	4,4	3,9	18,3	2,9	69,5
Centre-Ouest	0,3	1,0	2,4	0,4	2,5	21,4	1,9	70,0
Centre-Sud	0,1	0,8	0,5	0,5	1,9	6,3	2,2	87,6
Est	0,1	0,2	0,6	0,4	0,5	13,6	3	81,5
Hauts Bassins	0,4	1,3	0,5	1,5	3,5	46,0	24,4	22,4
Nord	0,0	0,4	0,0	1,2	1,7	38,9	6,4	51,3
Plateau Central	0,1	0,7	4,7	12,1	5,6	29,1	6,7	41
Sahel	0,0	0,7		1,8	0,3	7,0	4,7	85,4
Sud-Ouest	0,3	0,2	0,7	1,1	2,5	15,0	6,1	73,8
<b>Burkina Faso</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>3,4</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>50,5</b>

Source : Annuaire Statistique 2014, INSD.

Tableau 24 : Accès à l'eau potable par région et en milieu rural.

Régions	Taux d'accès (en %) à l'eau potable			Accès à l'eau potable en milieu rural		
	2007	2009	2014	Taux d'accès (%) en 2015	Variation en % par rapport à	
					2007	2014
Boucle du Mouhoun	33	33,1	57,4	62,5	38,9	4,7
Cascades	75,1	59,4	88,2	55,5	21,2	2,2
Centre	93,4	92,2	96,6	88,5	60,0	2,0
Centre-Est	67,4	67,9	77,8	72,7	22,6	1,0
Centre-Nord	64,7	67,7	83,6	70,8	12,6	-0,6
Centre-Ouest	51	37,1	65,8	67,8	23,9	2,3
Centre-Sud	70,1	70,3	86,1	82,9	20,8	2,5
Est	57,7	56,4	68,4	51,4	11,0	0,8
Hauts Bassins	55,1	49,4	65,7	49	20,7	0,4
Nord	72,5	44	69,3	74,7	33,6	0,5
Plateau Central	61,4	70,9	90,2	79,4	16,4	1,1
Sahel	52,6	61,3	64,9	54,3	54,7	2,5
Sud-Ouest	60	46,6	70,8	71,2	9,0	0,6
<b>Burkina Faso</b>	<b>62,3</b>	<b>Nd</b>	<b>76,3</b>	<b>65</b>	<b>23,1</b>	<b>1,4</b>

Graphique 26 : Répartition des ménages (en %) selon le lieu d'aisance en 2014.

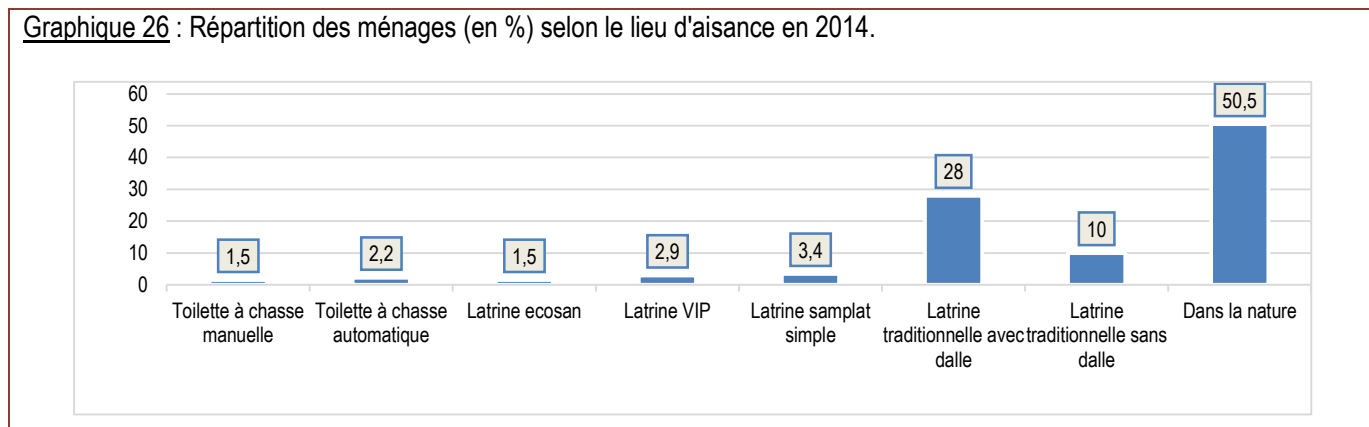


Tableau 25 : Evolution de la qualité de l'eau fournie par l'ONEA (en %)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de potabilité physicochimique	100	99,5	99	99,7	98,8	99,5	99,3
Taux de potabilité bactériologique	100	99,4	100	99,6	100	100	100

Source : Annuaire statistiques Eau et assainissement

## IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale

---

### **Points saillants :**

- Faible taux de satisfaction des demandes d'emploi ;
- 3 femmes sur 10 employés de la fonction publique en 2014.

### **Commentaire général**

En 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) est de 20 298 dont 33,9 % de femmes. Comparativement à l'année 2007, ce nombre a connu une hausse remarquable de 221,4% et une baisse de 34,3% par rapport à 2013.

Au cours de la même année, les offres d'emploi enregistrées par la même structure est de 1 355 dont 39,7% sont des offres de contrat à durée déterminée (CDD). Par rapport à 2006, les offres d'emploi ont augmenté de 117,1%. Les offres de contrat à durée indéterminée (CDI) et les offres de CDD ont augmenté respectivement de 312,6% et de 26,3% par rapport à 2006. Par contre, on observe une baisse de 12,6% de l'ensemble des offres d'emploi par rapport à l'année 2013. Cette baisse est liée aux offres de CDI entre 2013 et 2014. En effet, sur cette période, les offres de CDI ont régressé de 32,2% tandis que celles de CDD ont progressé de 55,5%.

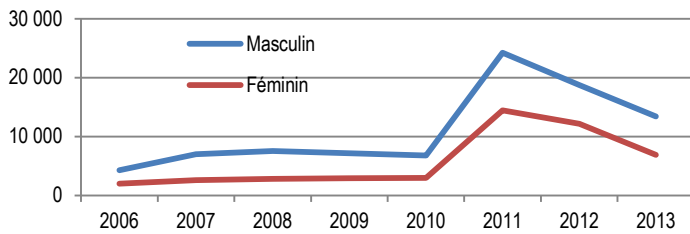
De 2006 à 2014, l'on constate un fort déséquilibre entre les demandes et les offres d'emploi. En effet, au cours de la période, le taux de satisfaction des demandes d'emploi varie entre 3,5% (2012) et 11,5% (2010). En 2014, le taux de satisfaction est de 6,7%, avec une baisse de 3,3 points par rapport à 2006 et une progression de 1,7 point par rapport à 2013.

En 2013/2014, il ressort que le nombre d'inscrits dans les écoles de formation professionnelle publiques est de 28 089. La répartition par catégorie montre que la 3<sup>ème</sup> catégorie représente 28,5% des effectifs suivie de la catégorie C (18,4%) et de la 2<sup>ème</sup> catégorie (15,1%). Les catégories les moins représentées sont la P (0,3%) et la D (1,2%). Pour ce qui est des diplômés qui sortent de ces écoles, la 3<sup>ème</sup> catégorie représente 39,3% des effectifs suivie de la catégorie C (13,7%).

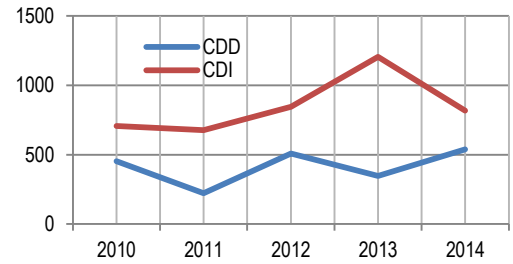
Pour ce qui est des emplois de la fonction publique, l'on note que les effectifs sont passés de 93 360 en 2008 à 138 149 en 2014, soit une hausse de 48,0%. Le nombre de femmes (44 724) a augmenté de 69,9% contre 39,4% pour les hommes sur cette période. Le nombre de femmes demeure inférieur à celui des hommes avec des proportions variant entre 28,2 et 32,4%. Par rapport à 2013, le nombre d'employés de la fonction publique a augmenté de 7,9%. Cette hausse est plus perceptible chez les femmes qui enregistrent un taux de 12,3% tandis que chez les hommes on observe une progression de 5,8%.

Sexe	Tableau 26 : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE			Type de contrat	Tableau 27 : Offres d'emploi de l'ANPE		
	Situation en 2014	Variation en % par rapport			Situation en 2014	Variation en % par rapport	
		2007	2013			2006	2013
Féminin	6 881	240,3	-43,3	CDD	538	26,3	55,5
Masculin	13 417	212,5	-28,5	CDI	817	312,6	-32,2
<b>Ensemble</b>	<b>20 298</b>	<b>221,4</b>	<b>-34,3</b>	<b>Ensemble</b>	<b>1355</b>	<b>117,1</b>	<b>-12,6</b>

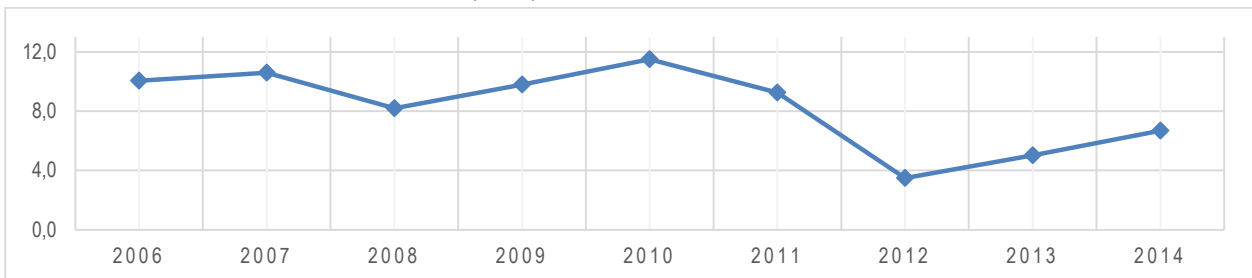
Graphique 27 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par sexe



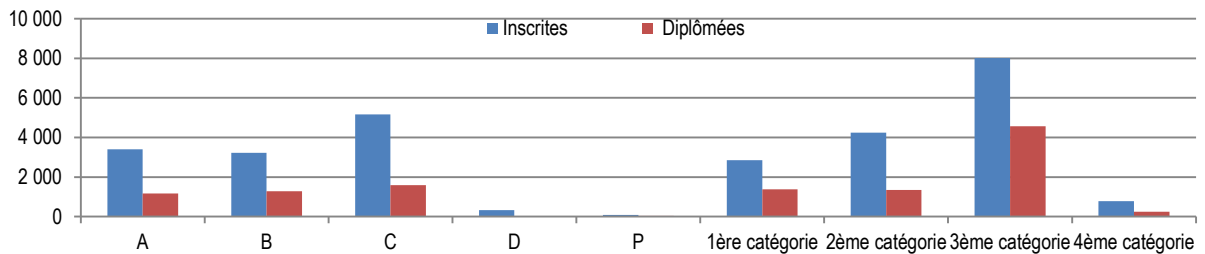
Graphique 28 : Evolution du nombre d'offres d'emploi de l'ANPE par type de contrat



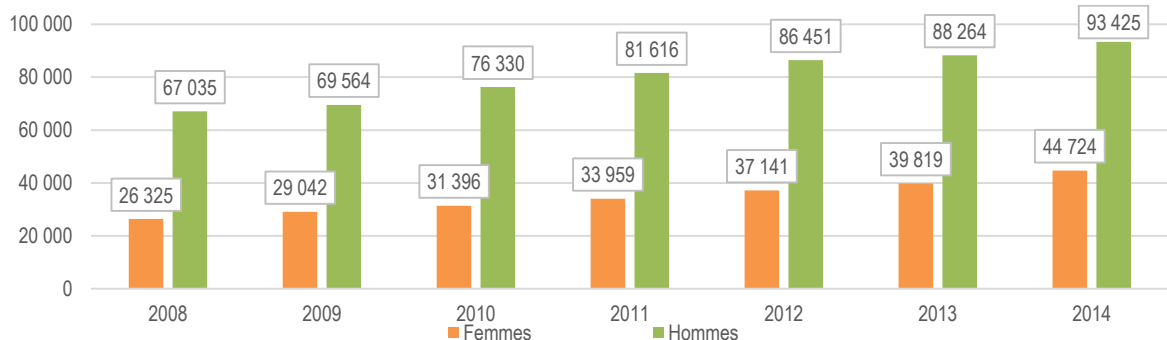
Graphique 29 : Evolution du taux de satisfaction (en %) des demandes d'emplois.



Graphique 30 : Nombre de personnes des écoles de formation professionnelle publiques par catégorie en 2013/2014



Graphique 31 : Evolution des effectifs de la fonction publique d'Etat par sexe de 2010 à 2014.



## IV.3. Situation des droits de solidarité

---

### IV.3.1. Droit à un environnement sain

---

#### Points saillants :

- Hausse continue des émissions de gaz à effet de serre ;
- Eaux usées épurées de 48% de qualité à Bobo-Dioulasso en 2012.

#### Commentaire général

Selon l'article 5 de la loi N° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'Environnement au Burkina Faso, l'Environnement est l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques, sociaux, politiques et culturels, qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines.

Pour appréhender le droit à un environnement sain au Burkina Faso, plusieurs paramètres sont à prendre en compte notamment les ressources naturelles et le cadre de vie au Burkina Faso. Cependant, cette analyse se limite uniquement sur les indicateurs entrants dans le second aspect.

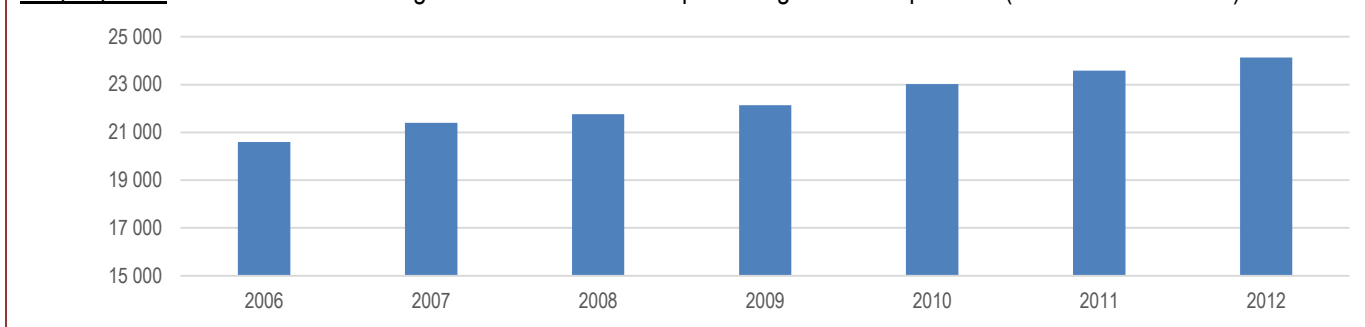
La valeur des émissions de gaz à effet de serre en équivalent gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) s'élève à 24 127 000 tonnes en 2012. Elle connaît une variation de 2,3% par rapport à 2011 et 17,2% par rapport à 2006.

Quant à la qualité des eaux usées épurées par l'ONEA, on note une régression en 2012 (73%) par rapport à 2011 (90,1%). Cette régression est plus soutenue au niveau de la Direction régionale de Bobo-Dioulasso où elle passait de 84,6% en 2011 à 48% en 2012 tandis que celle de Ouagadougou passe de 97,4% en 2011 à 96% en 2012.

**Tableau 28 :** Evolution des émissions de gaz à effet de serre en équivalent gaz carbonique CO2 (en milliers de tonnes)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Séquestrations et émissions totales nationales</b>	20 600	21 393	21 764	22 134	23 021	23 581	24 127
<b>Taux de croissance annuelle (%)</b>	...	3,85	1,73	1,70	4,01	2,43	2,32

**Graphique 32 :** Emissions totales de gaz à effet de serre en équivalent gaz carbonique CO2 (en milliers de tonnes)



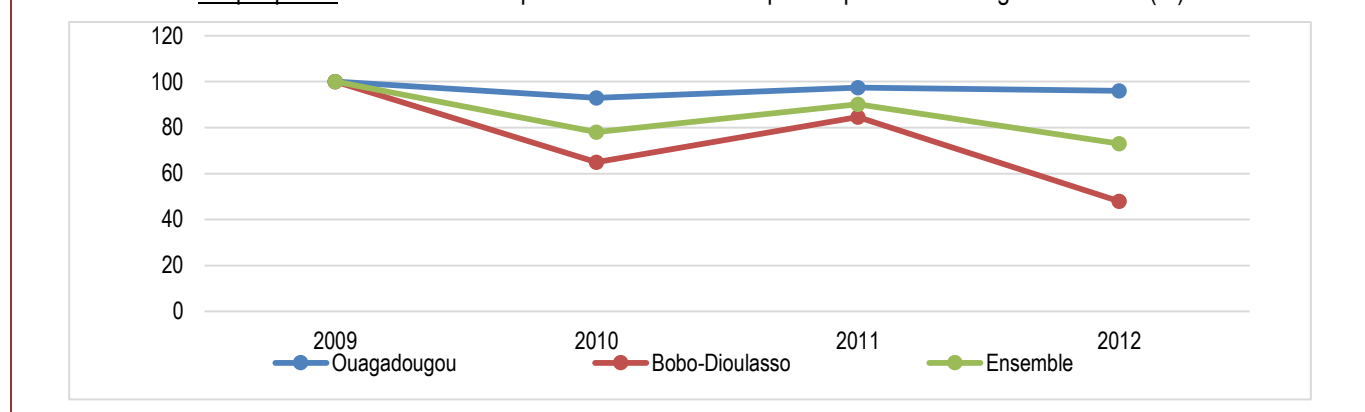
**Tableau 29 :** Variations des émissions de gaz à effet de serre (en milliers de tonnes)

Emissions de gaz à effet de serre	Valeur en 2012	Variation par rapport à	
		2006	2011
	24 127	17,12	2,32

**Tableau 30 :** Evolution de la qualité des eaux usées épurées par direction régionale ONEA (%)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ouagadougou	42	69	71	100	93	97,4	96
Bobo-Dioulasso				100	65	84,6	48
<b>Ensemble</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>90,1</b>	<b>73</b>

**Graphique 33 :** Evolution de la qualité des eaux usées épurées par direction régionale ONEA (%)



## IV.4. Situation des droits catégoriels

---

### IV.4.1. Droits de l'enfant (1/2)

---

#### **Points saillants :**

- 2 enfants vulnérables déclarés sur 5 pris en charge en 2014 ;
- Baisse du nombre d'enfants vulnérables déclarés pris en charge en 2014 par rapport à 2013.

#### **Commentaire général**

Les mineurs en conflit avec la loi passés devant les juridictions pour mineurs sont au nombre de 291 et ceux en danger recensés sont au nombre 50 en 2015. Ces effectifs varient énormément sur la période 2007 à 2015. Comparativement à 2014, le nombre de mineurs en conflit avec la loi s'est accru d'environ 7% et celui des mineurs en danger d'environ 85%. En 2009, le nombre de mineurs en danger enregistrés par les juges des enfants était de 227 ce qui équivaut à son plus haut niveau sur la période 2007 à 2015. Sur toute l'étendue du territoire, il existe exactement 7 juges des enfants et 2 tribunaux pour enfants en 2015.

Les enfants vulnérables déclarés dans les services de l'action sociale, en 2014, sont au nombre de 9 662 dont 46% sont de sexe féminin. Ces enfants sont majoritairement enregistrés dans les services de l'action sociale de la région du Centre (21,9%) suivie de l'Est (12,5%). Dans le Sahel, on retrouve seulement 1,2% de l'ensemble des enfants vulnérables déclarés avec une forte baisse des enregistrements (-56%) par rapport à 2013. Sur la période 2009 à 2014, le nombre d'enfants vulnérables a quasi doublé avec une plus forte hausse chez les garçons (variation de 117% pour les garçons et 81% pour les filles).

Les enfants vulnérables enregistrés et pris en charge par l'action sociale sont au nombre de 3 456 en 2014 avec une baisse de 9,6% comparativement à 2013 et une augmentation de 64,0% par rapport à 2009. Dans cet effectif, les filles représentent 35,7%. Par rapport à 2013, les régions de l'Est et du Centre-Sud connaissent le plus grand dynamisme quant à l'évolution du nombre d'enfants vulnérables déclarés pris en charge. En effet, au Centre-Sud les enfants vulnérables pris en charge ont augmenté de 91,7% et de 37,8% dans l'Est.

Au niveau national, 35,8% des enfants vulnérables déclarés sont pris en charge en 2014 (environ 2 enfants sur 5). Selon les régions, le Sahel prend plus en charge les enfants vulnérables déclarés dans les services de l'action sociale avec un taux de prise en charge de 75,7% suivie de l'Est et du Centre-Nord avec respectivement 48,9% et 43,4% de taux de prise en charge. La région du Centre-Est a, par contre, le plus faible taux de prise en charge des enfants vulnérables déclarés, soit 18,3%.

Tableau 31 : Variations du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.

	Valeur en 2015	Variation (%) par rapport à	
		2007	2014
Enfants en conflit avec la loi	291	334,33	6,99
Mineurs en danger	50	614,29	85,19

Graphique 34 : Nombre d'enfants en conflit avec la loi et de mineurs en danger enregistrés par les juges des enfants.

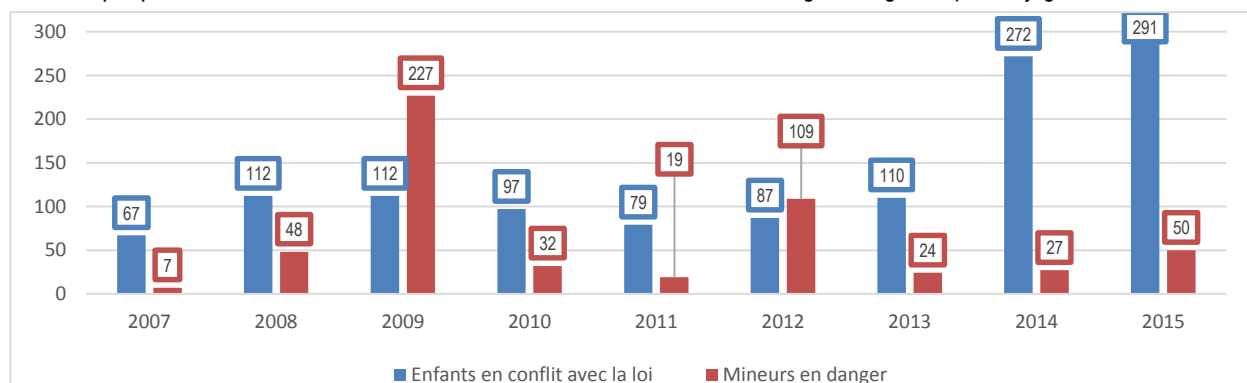
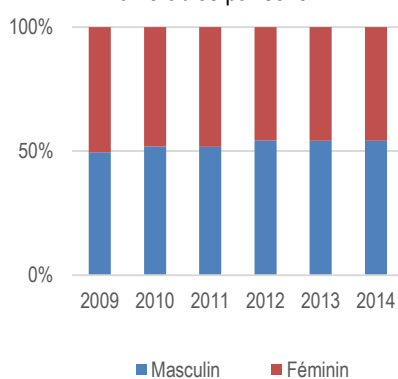


Tableau 32 : Enfants vulnérables et ceux pris en charge.

Régions	Enfants vulnérables			Enfants vulnérables pris en charge			Taux de prise en charge en 2014
	Valeur de 2014	Variation (%) par rapport à		Valeur de 2014	Variation (%) par rapport à		
		2009	2013		2009	2013	
B. du Mouhoun	997	229,0	33,6	274	106,0	3,8	27,5
Cascades	405	109,8	73,1	122	-2,4	11,9	30,1
Centre	2 114	108,7	-16,9	526	116,5	-41,4	24,9
Centre-Est	612	611,6	4,6	112	119,6	-40,1	18,3
Centre-Nord	546	40,7	-24,8	237	82,3	-28,0	43,4
Centre-Ouest	524	144,9	-26,7	126	75,0	-54,2	24,0
Centre-Sud	380	357,8	42,9	115	150,0	91,7	30,3
Est	1 209	156,1	29,9	591	154,7	37,8	48,9
Hauts Bassins	967	-8,6	10,6	334	6,4	23,2	34,5
Nord	914	204,7	-1,8	217	64,4	-42,3	23,7
Plateau Central	230	21,1	27,8	66	-29,8	-29,0	28,7
Sahel	115	22,3	-56,4	87	19,2	-43,1	75,7
Sud-Ouest	649	40,5	70,3	312	31,1	16,9	48,1
Ensemble	9662	99,0	3,0	3456	64,0	-9,6	35,8

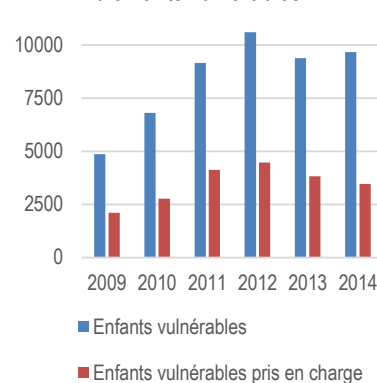
Graphique 35 : Proportion d'enfants vulnérables par sexe



Graphique 36 : Proportion d'enfants vulnérables pris en charge par sexe



Graphique 37 : Evolution du nombre d'enfants vulnérables



## IV.4.1. Droits de l'enfant (2/2)

---

### **Points saillants :**

- Prédominance de filles parmi les enfants victimes de maltraitance ;
- 1 enfant sur 3 enfants victimes de maltraitance enregistrés dans la région du Centre.

### **Commentaire général**

Les enfants victimes de maltraitance répertoriés par les services de l'action sociale sont au nombre de 5 627 en 2014. Cet effectif a augmenté de 2,0% par rapport à 2013. Sur la période 2009 à 2014, on note une forte progression de 87,8% d'enfants victimes de maltraitance. Sur cette même période, les filles sont plus victimes de la maltraitance que les garçons. La proportion de filles victimes du phénomène est de 52,1% en 2014 et de 56,8% en 2009.

Les enfants maltraités enregistrés sont issue majoritairement de la région du centre (1 858 en 2014 soit 33,0% de l'effectif des enfants victimes de maltraitements). Viennent ensuite de très loin les régions des Hauts-Bassins et du Nord avec respectivement 8,9% et 6,9%. Le plus faible nombre d'enfants victimes de maltraitance est enregistré dans la région du Sahel avec moins de 1% de l'effectif total.

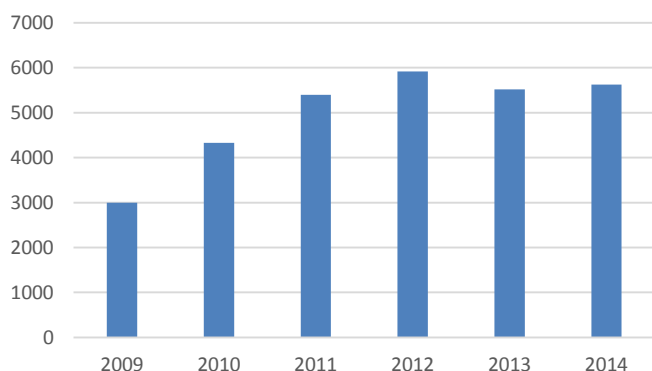
La variation entre 2013 et 2014 du nombre d'enfants maltraités révèlent de fortes disparités régionales. En effet, 8 régions sur 13 ont vu leur effectif baissé par rapport à 2013. La plus forte baisse est intervenue dans la région du Nord (-20,6%) suivie de la région du Centre-Sud (-17,7%) et du Sahel (-15,9%). Au Sud-Ouest, le nombre d'enfants victimes de maltraitance déclarés a augmenté de 132,6% par rapport à 2013. Dans les Cascades cette hausse est de 94,1% et de 34,4% dans le Centre-Sud.

Comparativement à 2009, seule la région des Hauts-Bassins affiche une baisse (-47,0%) du nombre d'enfants victimes de maltraitance répertoriés. Trois régions ont connu des hausses inférieures à 100% par rapport à 2009. Il s'agit des régions du Plateau-Central, de l'Est et du Centre-Nord avec respectivement des augmentations de 40,9%, 75,5% et 81,4%. Toutes les 9 autres régions ont vu leur effectif d'enfants victimes de maltraitance répertoriés augmenter de plus de 100% avec en tête la région du Centre-Est.

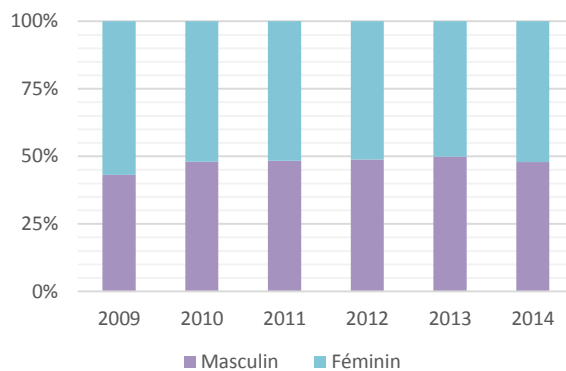
**Tableau 33** : Enfants victimes de maltraitance répertoriés par région.

Régions	Nombre d'enfants	Variation (%) par rapport à :	
	2014	2009	2013
Boucle du Mouhoun	378	114,8	3,3
Cascades	330	214,3	94,1
Centre	1858	121,2	-6,4
Centre-Est	367	3977,8	-2,9
Centre-Nord	321	81,4	-5,6
Centre-Ouest	335	199,1	-10,9
Centre-Sud	158	259,1	-17,7
Est	351	75,5	6,7
Hauts Bassins	499	-47,0	-11,2
Nord	386	271,2	-20,6
Plateau Central	186	40,9	21,6
Sahel	37	362,5	-15,9
Sud-Ouest	321	118,4	132,6
<b>Ensemble</b>	<b>5627</b>	<b>87,8</b>	<b>2,0</b>

**Graphique 38** : Evolution du nombre d'enfants victimes de maltraitance répertoriés



**Graphique 39** : Proportion d'enfants victimes de maltraitance répertoriés par sexe



## IV.4.2. Droits de la femme

---

### **Points saillants :**

- 100,4% de taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié en 2014 dans la région du Centre ;
- 79,0% de violences conjugales à l'égard des femmes en 2014.

### **Commentaire général**

Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié de santé est de 86,2% en 2014 contre 80,5% en 2013 soit un gain de 5,5 points de pourcentage. La tendance de cet indicateur est haussière sur les dix dernières années. Il était de 43,4 % en 2006. Entre 2006 et 2014, le taux d'accouchements assistés a augmenté de près de 100%.

Quant à la répartition du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié de santé en 2014, on enregistre les plus forts taux dans les régions du centre (100,4%) , du nord 95,7% et de la boucle du mouhoun (93,2%). Les taux les moins élevés sont observés dans les régions du centre sud (74,7%), de l'Est 76,3% et du sud-Ouest (77%).

En 2014, le nombre de violences conjugales déclarées dans les structures de l'action sociale est de 200 cas contre 323 cas en 2013 soit une baisse de 38,1%. La répartition des violences déclarées selon le sexe des victimes montre que les femmes sont plus touchées que les hommes avec 87,3% des cas en 2013 et 79,0% des cas en 2014. Le nombre de violences conjugales à l'égard des femmes à connu une baisse de 44% en 2014 contre une hausse de 2,4% chez les hommes.

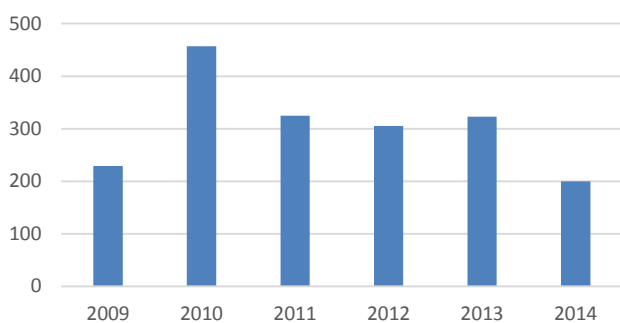
Concernant la repartition des violences conjugales par région, la région du centre sud (13,5%) enregistre la plus forte proportion suivi de la region du Sud-Ouest (12%) et de l'Est (12%). Les régions qui enregistrent moins de violences conjugales sont celles du Nord (3%) ; des Hauts bassins (3,5%) et du Centre Ouest 4,0%.

Tableau 34 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Boucle du Mouhoun	45,4	55,7	68,8	76,6	83,2	86,1	88,4	83,9	93,2
Cascades	41,8	52,5	64,1	69,9	71,5	78,9	89,6	88	89,2
Centre	56,8	58	60,3	89,5	87,4	93,3	89,4	86,2	100,4
Centre-Est	58,1	68,9	74,7	76,1	79,5	78,8	83,4	79,6	87,7
Centre-Nord	38,2	50,8	60,6	63,9	65	71,6	73,1	81,1	82,9
Centre-Ouest	37,1	52,3	58,6	65	67,4	72,4	81,2	72,2	77,8
Centre-Sud	51,6	65,7	71,3	77,5	80,5	76,1	76	73,7	74,7
Est	39,2	53,7	64	58,6	63,4	68,5	72,6	70,4	76,3
Hauts-Bassins	51,4	60,4	68,6	79,3	75,7	84,7	92,7	88,6	90,5
Nord	31,7	46,6	56,6	67,5	77,3	84,8	88,9	88,6	95,7
Plateau Central	54,5	76,5	80,2	81,5	84,8	85,7	87,6	81	85,7
Sahel	17,4	24,9	36,8	51,6	56,2	63	68,5	70,7	77,4
Sud-Ouest	29,2	45,6	51,8	58,5	60,3	67,4	71,5	81,8	77
<b>Ensemble</b>	<b>43,4</b>	<b>54,7</b>	<b>62,7</b>	<b>70,7</b>	<b>73,5</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>80,5</b>	<b>86,2</b>

Source : Annuaire statistiques de la santé

Graphique 40 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par région.



Graphique 41 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.

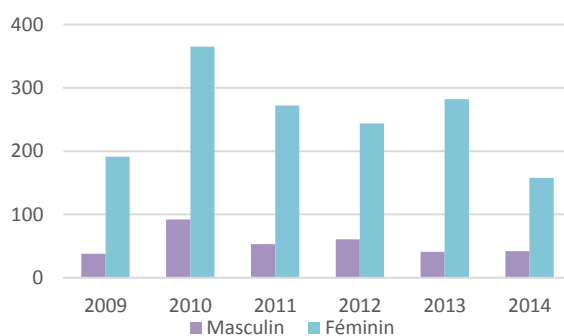


Tableau 35 : Cas de violences conjugales déclarées par région selon le sexe.

Régions	Femmes			Hommes		
	Nombre en 2014	Variation (%) par rapport à :		Nombre en 2014	Variation (%) par rapport à :	
		2009	2013		2009	2013
Boucle du Mouhoun	15	-11,8	-74,1	5	150,0	-61,5
Cascades	11	-60,7	57,1	5	-37,5	66,7
Centre	14	-41,7	-65,0	4	-33,3	-42,9
Centre-Est	16	77,8	14,3	2	100,0	100,0
Centre-Nord	11	57,1	22,2	1	0,0	-50,0
Centre-Ouest	5	-28,6	-85,3	3	0,0	50,0
Centre-Sud	20	122,2	100,0	7	0,0	-
Est	21	10,5	-61,8	3	50,0	0,0
Hauts Bassins	7	-53,3	-66,7	ND	-	-
Nord	6	20,0	-33,3	ND	-	-
Plateau Central	10	66,7	66,7	2	100,0	-
Sahel	8	14,3	33,3	-	-	-
Sud-Ouest	14	-63,2	7,7	10	100,0	233,3
<b>Ensemble</b>	<b>158</b>	<b>-17,3</b>	<b>-44,0</b>	<b>42</b>	<b>10,5</b>	<b>2,4</b>

### IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté ou droits des détenus

---

#### **Points saillants :**

- 1 place pour 2 détenus en 2015 ;
- Plus de 9 détenus pour 1 GSP à la MACO en 2015.

#### **Commentaire général**

Le taux d'occupation de l'ensemble des établissements pénitentiaires du Burkina Faso est passé de 77,7% en 2006 à 188,6% en 2015, soit une progression de 110,9 points. De façon globale, au cours de cette période, seule l'année 2006 connaît un taux inférieur à 100 avec néanmoins des disparités au niveau de ces établissements. Cela traduit des conditions de vie de plus en plus difficiles dans les lieux de détention.

18 établissements pénitentiaires sur 26 présentent une surpopulation carcérale en 2015. Les taux d'occupation les plus critiques sont observés dans les MAC de Ouagadougou (382,1%), de Bobo-Dioulasso (364,4%), de Tenkodogo (317,5%), de Kaya (304,2%), de Bogandé (285%), de Fada N'gourma (279,2%), de Banfora (255%), de Koudougou (240%) et de Manga (220,8%) . Pour ce qui concerne l'encadrement des détenus, le nombre de détenus par GSP est de 5,4 en 2015. Le ratio le plus bas est observé en 2012 (4,3) et plus élevé en 2010 (6,6) Selon les établissements pénitentiaires, les ratios détenus par GSP les plus faibles s'observent, entre autres, au Centre pénitentiaire agricole de Baporo (1,1) ; à la PHS de Ouagadougou (1,6) ; aux MAC de Nouna (2), de Orodara (2,9), de Tougan (2,9) et de Ziniaré (3). Par contre les établissements pénitentiaires où le nombre de détenus encadrés par GSP est élevé sont essentiellement les MAC de Banfora (7), de Manga (7), de Fada N'gourma (7,4), Tenkodogo (7,5), Kaya (7,9), Bogandé (8,6), Ouagadougou (9,4).

**Tableau 36 : Taux d'occupation (en%) des établissements pénitentiaires au 31 décembre.**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Banfora	124,2	149,2	111,7	150,0	162,5	154,2	175,8	208,3	206,7	255,0
Baporo	82,5	102,5	53,8	30,0	53,8	60,0	48,8	42,5	20,0	40,0
Bobo-Dioulasso	286,1	276,1	303,9	294,4	306,7	270,6	265,0	317,2	335,6	364,4
Bogandé	79,2	125,8	120,8	152,5	113,3	104,2	106,7	146,7	277,5	285,0
Boromo	65,8	81,7	130,0	123,3	123,3	120,0	120,8	166,7	211,7	195,8
Dédougou	131,7	160,0	173,3	168,3	150,0	130,8	146,7	142,5	157,5	145,0
Diapaga	24,2	48,3	86,7	66,7	87,5	81,7	100,0	131,7	161,7	161,7
Diébougou	-	-	-	-	-	60,0	65,8	83,3	109,2	107,5
Djibo	-	-	-	70,8	80,8	87,5	95,8	91,7	85,0	99,2
Dori	64,2	99,2	134,2	130,0	120,0	117,5	110,0	134,2	161,7	176,7
Fada N'gourma	129,2	193,3	220,8	285,0	277,5	273,3	262,5	206,7	223,3	279,2
Gaoua	115,3	134,7	156,7	154,0	154,2	76,7	90,0	78,7	84,0	99,3
Kaya	180,0	232,5	260,8	235,0	204,2	186,7	176,7	257,5	294,2	304,2
Kongoussi	113,3	135,0	132,5	75,0	71,7	61,7	55,8	57,5	70,0	78,3
Koudougou	137,5	148,3	144,2	171,7	199,2	168,3	160,0	185,8	186,7	240,0
Léo	-	-	68,3	113,3	105,0	104,2	104,2	120,8	140,8	137,5
Manga	79,2	94,2	174,2	155,8	146,7	132,5	195,0	196,7	200,8	220,8
Nouna	-	-	-	27,5	47,5	45,0	34,2	59,2	78,3	60,0
Orodara	-	-	-	40,8	30,0	38,3	60,0	59,2	135,8	75,8
Ouagadougou (MACO)	91,6	203,2	226,1	279,6	270,2	269,5	252,5	284,4	304,9	382,1
Ouagadougou (PHS)	-	-	-	-	-	-	-	-	46,2	39,6
Ouahigouya	120,8	141,7	194,2	228,3	141,7	90,8	92,5	157,5	171,7	181,7
Tenkodogo	246,7	251,7	249,2	262,5	243,3	244,2	202,5	434,2	362,5	317,5
Tougan	30,8	29,2	38,3	60,8	94,2	68,3	64,2	56,7	45,8	73,3
Yako	-	-	-	-	-	-	37,5	47,5	50,8	102,5
Ziniaré	-	-	-	-	-	68,3	87,5	82,5	95,0	112,5
<b>Ensemble</b>	<b>77,7</b>	<b>209,6</b>	<b>172,7</b>	<b>172,0</b>	<b>159,4</b>	<b>149,1</b>	<b>143,9</b>	<b>170,7</b>	<b>170,7</b>	<b>188,6</b>

**Tableau 37 : Evolution du ratio détenus par GSP**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Banfora	9,3	9,4	7,9	9,5	7,0	5,4	5,3	6,8	6,4	7,0
Baporo	5,1	4,1	2,2	1,5	2,2	1,8	1,2	1,0	0,4	1,1
Bobo-Dioulasso	7,1	6,3	8,4	7,4	6,3	4,8	3,8	4,7	4,4	4,7
Bogandé	7,3	10,1	8,1	10,8	6,2	4,8	3,9	5,0	9,0	8,6
Boromo	4,9	5,2	7,1	7,0	6,2	4,4	4,7	6,1	7,5	6,2
Dédougou	7,5	6,2	9,0	9,2	5,1	4,1	4,5	4,4	4,5	3,8
Diapaga	2,2	3,6	6,5	6,5	5,0	3,5	3,2	4,3	5,0	5,0
Diébougou	-	-	-	0,0	0,0	3,8	3,0	3,6	4,1	3,8
Djibo	-	-	-	6,4	5,1	4,6	3,3	3,8	3,5	4,3
Dori	5,5	6,6	8,1	7,3	4,6	3,8	3,8	4,6	5,0	5,4
Fada N'gourma	9,1	8,6	14,7	18,1	11,9	9,6	9,0	6,9	6,4	7,4
Gaoua	10,8	9,6	12,4	15,4	7,4	3,7	3,8	3,2	3,6	3,8
Kaya	12,0	12,1	14,9	10,4	6,4	5,5	5,6	7,5	8,8	7,9
Kongoussi	10,5	7,7	6,9	4,7	3,7	2,8	2,2	2,8	3,0	3,4
Koudougou	5,3	5,9	7,2	7,6	6,5	4,6	4,6	5,4	4,5	5,0
Léo	-	-	4,6	8,5	6,3	5,0	3,6	4,5	5,1	4,3
Manga	6,3	7,1	11,6	12,5	11,0	8,4	7,3	7,9	6,7	7,0
Nouna	-	-	-	2,4	3,8	2,8	1,3	2,4	3,0	2,0
Orodara	-	-	-	2,6	1,8	1,6	2,3	2,4	5,4	2,9
Ouagadougou (MACO)	4,2	-	-	-	10,0	7,2	7,3	5,6	7,6	9,4
Ouagadougou (PHS)	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	1,6
Ouahigouya	5,8	6,3	8,6	10,5	4,9	2,7	1,3	4,4	3,7	4,3
Tenkodogo	15,6	10,4	12,5	13,7	9,7	7,7	5,9	11,8	10,9	7,5
Tougan	2,8	2,2	2,9	4,7	6,3	3,4	1,7	2,3	1,8	2,9
Yako	-	-	-	-	-	2,5	1,4	2,0	2,3	4,1
Ziniaré	-	-	-	-	-	3,7	3,9	2,5	2,7	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>6,4</b>	<b>4,7</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>	<b>6,6</b>	<b>5,1</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>





**PARTIE V: SITUATION DU  
CIVISME**

## V.1. Situation du civisme

---

### Points saillants :

- Participation effective de 2 burkinabè sur 5 en âge de voter aux scrutins de 2015 ;
- Forte hausse des conflits communautaires dans certaines régions par rapport à 2012 et 2013.

### Commentaire général

Au cours de l'année 2015, 68 cas de justice privée ont été recensés. On entend par justice privée au sens des droits humains, une situation où les victimes de violations de leurs droits recourent à des pratiques extrajudiciaires pour se venger et/ou pour infliger des douleurs physiques, morales, psychologiques ou autres. En outre, la police a enregistré 70 270 contraventions en matière d'infraction au code de la route et 882 manifestations sur la voie publique ne respectant pas la loi soit 17,7% de l'ensemble des manifestations sur la voie publique.

Les taux de participants aux élections présidentielles et législatives de 2015 sont quasi identiques, soit respectivement 60,0% et 60,1%. Une observation de la population en âge de voter en 2015 montre un taux d'inscription 65,6% aux deux élections de l'année. La proportion de Burkinabé en âge de voter et ayant voté effectivement aux présidentielles de 2015 est de 39,4% et de 39,5% en ce qui concerne les législatives.

L'année 2014 a été marquée par 1 253 conflits communautaires avec une hausse de 50,1% par rapport à 2013 et de 53,0% par rapport 2012. La région du Nord a connu 12,9% de l'ensemble des conflits communautaires. Les régions du Sud-Ouest, du Centre-Nord et du Centre-Est affichent respectivement 11,9%, 10,1% et 10,0% des conflits communautaires.

Dans l'Est du pays, bien que ayant une ampleur moindre par rapport aux autres régions, les conflits ont fortement augmentés par rapport à 2012 et 2013, respectivement de 294,4% et 446,2%.

**Tableau 38 :** Etat des indicateurs du civisme en 2015.

	Contraventions au code de la route	Manifestations sur la voie publique	Manifestations sur la voie publique respectant la loi	Cas de justice privée
<b>Nombre</b>	70 270	4 977	4095	68

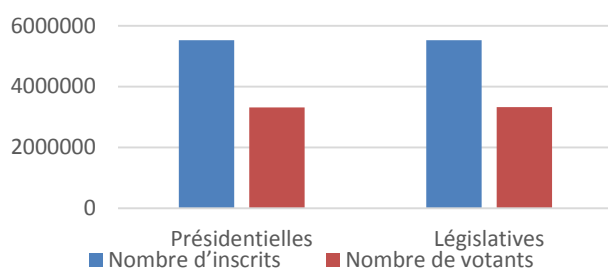
Source : DGPC

**Tableau 39 :** Participation aux élections en 2015.

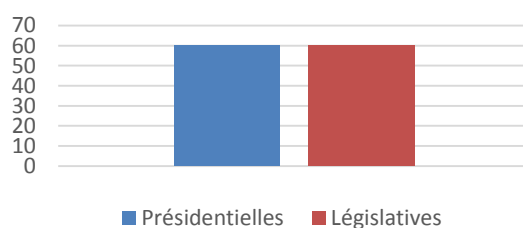
	Présidentielles	Législatives
<b>Nombre d'inscrits</b>	5 517 015	5 517 015
<b>Nombre de votants</b>	3 309 988	3 317 193
<b>Taux de participation(en %)</b>	60,0	60,1

Source : CENI

**Graphique 42 :** Participation aux élections en 2015



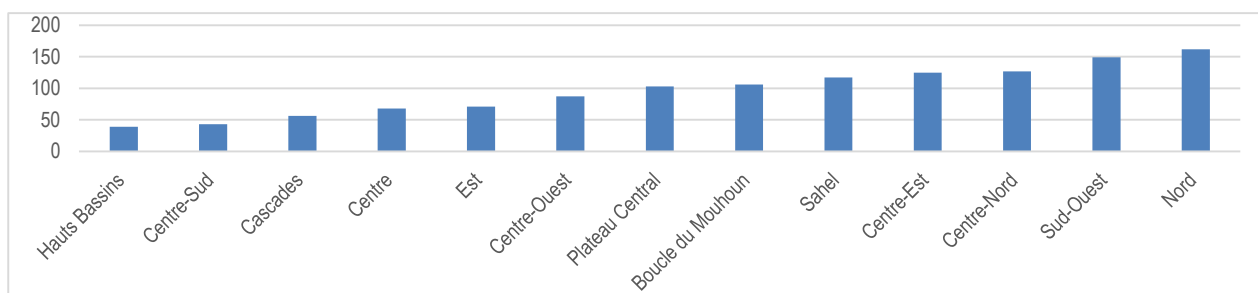
**Graphique 43 :** Taux de participation en 2015



**Tableau 40 :** Conflits communautaires enregistrés par région.

Régions	Valeur en 2014	Variation (en %) par rapport à :	
		2012	2013
Boucle du Mouhoun	106	37,7	27,7
Cascades	56	115,4	133,3
Centre	68	9,7	13,3
Centre-Est	125	27,6	22,5
Centre-Nord	127	58,8	28,3
Centre-Ouest	87	8,7	19,2
Centre-Sud	43	-14,0	16,2
Est	71	294,4	446,2
Hauts Bassins	39	-20,4	0,0
Nord	162	548,0	458,6
Plateau Central	103	102,0	66,1
Sahel	117	-17,0	-34,3
Sud-Ouest	149	140,3	313,9
<b>Burkina Faso</b>	<b>1253</b>	<b>53,0</b>	<b>50,1</b>

**Graphique 44 :** Conflits communautaires enregistrés par région en 2014.



# Indicateurs clés

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population	14 017 262	14 252 012	14 731 167	15 224 780	15 730 977	16 248 558	16 779 206	17 322 796	17 880 386	18 450 494
<b>MOYENS</b>										
Conseillers en droits humains				ND	ND	ND	ND	ND	ND	72
Attachés en droits humains				ND	ND	ND	ND	ND	ND	96
Magistrats	317	341	371	394	406	428	453	450	477	505
Personnel du corps des greffiers		279	311	306	306	368	399	413	425	449
Garde de sécurité pénitentiaire			744	802	1371	1472	1638	1730	1846	2030
Dotations budgétaires	2446,74	288,13	ND	853,7	548,46	372,5	10057,4	761,7	1321,6	13029,3
Consommation budgétaire	ND	ND	ND	924,5	598	353,5	9582,5	742,55	1480,3	ND
<b>ACTIVITES DES DROITS HUMAINS</b>										
Nombre de formations réalisées							8	16	20	38
Nombre de participants aux formations							130	368	425	1193
<b>SITUATION DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b>										
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	921	781	961	940	696	702	1003	953	807	637
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique	1329	1342	1544	1630	1323	1344	1683	1624	1444	1194
nombre de provinces ne disposant pas de tribunal grande instance (TGI)	26	26	25	22	21	21	21	21	21	21
Temps moyen de traitement des affaires civiles			4mois	4mois 15jours	3mois	2mois 26jours	2mois 21jours	2mois 18 jours	3 mois 9 jours	2 mois 21 jours
Temps moyen de traitement des affaires commerciales			-	-	-	9 mois 6 jours	8 mois 2 jours	7 mois 20 jours	6 mois 24 jours	7 mois 3 jours
Temps moyen de traitement des affaires social			-	-	-	1an 3 mois	1 an 3 mois	1 an	1 an 7 mois	1 an 3 mois
Temps moyen de traitement des affaires de flagrant délit			1 mois 20 jours	1 mois 20 jours	1 mois 24jours	1 mois 19 jours	1 mois 19 jours	1 mois 16 jours	1 mois 23 jours	1 mois 21 jours
Temps moyen de traitement des affaires de citation directe			14 mois	14 mois	11 mois	10 mois 19 jours	11 mois 29 jours	13 mois 16 jours	10 mois 12jours	10 mois 12 jours
Temps moyen de traitement des affaires en instruction			4 ans	4 ans	3 ans 9 mois	4 ans	4 ans 1 mois	3 ans 9 mois	3 ans 6 mois	4 ans
Ratio magistrats pour 100 000 habitants	2,2	2,2	2,5	2,6	2,3	2,4	2,5	2,3	2,4	2,4
Ratio Avocats pour 100 000 habitants	-	-	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Ratio huissiers pour 100 000 habitants	-	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Ratio notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rayon moyen d'accès à un TGI	67,8	67,8	66,1	61,6	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3
victimes d'unions forcées enregistrées	ND	ND	ND	952	936	1089	911	936	922	ND
Nombre de radios	75	109	112	112	118	136	143	149	149	ND
Nombre de télévisions	6	8	9	11	9	13	14	28	28	ND
<b>SITUATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</b>										
Taux brut d'admission au primaire (TBA)	73,2	80,7	86,9	78,0	85,8	85,7	88,3	92,8	97,0	98,8
Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	61,4	67,0	71,8	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83,0	83,7
Taux net de scolarisation (TNS) au primaire	47,7	53,1	59,4	58,0	57,4	60,9	62,2	63,2	64,4	65,7
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	33,3	35,4	38,9	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4
Taux brut d'admission (TBA) au post-primaire	21,0	22,2	26,7	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7	49,6
Taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire	21,1	22,4	26,4	26,4	29,7	32,3	34,9	36,7	40,2	44,9
Taux net de scolarisation (TNS) au post-primaire	ND	ND	ND	ND	15,5	17,5	19,0	20,6	22,9	25,2
Taux d'achèvement au post-primaire (TACH)	12,1	12,9	14,4	15,8	17,1	17,5	20,3	21,4	24,3	26,4
Pourcentage des filles au post primaire	46,4	47,2	46,9	47,1	47,4	47,8	48,6	49,8	47,2	48,6
Taux brut d'admission (TBA) au	6,9	8,2	8,5	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,1	12,1

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>secondaire</b>										
Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	7,7	8,5	9,1	10,2	10,4	10,7	11,3	13,9	12,8	13,2
Taux net de scolarisation (TNS) au secondaire					2,7	2,8	3,0	4,0	3,7	4,0
Taux d'achèvement au secondaire (TACH)	5,2	5,6	6,2	6,4	7,0	8,1	8,1	8,9	8,9	11,3
Pourcentage des filles au secondaire	37,4	37,6	37,3	37,3	37,0	36,6	37,7	38,9	38,8	38,8
nombre d'étudiants pour 100 000 habitants		235	284	314	325	375	411	429	455	453
Rayon d'action moyen théorique en km (y compris le privé)	ND	ND	ND	ND	ND	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2
Proportion (%) de CSPS remplissant les normes en personnel	75,4	75,9	76,8	83,2	83,1	88,8	85,3	86,1	89,8	94,3
Ratio habitants/médecin	ND	ND	ND	ND	ND	22 017	21 320	21 573	20 864	15 518
Ratio habitants/pharmacien	ND	ND	ND	ND	ND	72 863	82 656	83 685	82 398	71 514
Ratio habitants/infirmier d'Etat	ND	ND	ND	ND	ND	056 <sup>5</sup>	280 <sup>5</sup>	4 965	809 <sup>4</sup>	243 <sup>4</sup>
Ratio habitants/infirmier (IB+IDE)	ND	ND	ND	ND	ND	679 <sup>2</sup>	793 <sup>2</sup>	2 796	812 <sup>2</sup>	669 <sup>2</sup>
Ratio habitant/SFE-ME	ND	ND	ND	ND	ND	12 754	12 702	10 888	10 253	743 <sup>7</sup>
PIB (nominal) / habitant	218,0	224,0	250,9	256,5	281,0	310,6	351,8	366,3	ND	ND
l'Indice de Développement Humain (IDH)	0,372	0,389	0,349	0,326	0,305	0,331	0,343	0,388	0,402	ND
Taux de couverture des besoins alimentaires	ND	ND	ND	135,7	111,3	136,7	109,2	124	122	ND
Taux de couverture des besoins céréaliers	ND	ND	ND	123,6	98,9	121,0	96,0	124,0	120,0	111,8
Taux d'accès à l'eau potable	ND	62,3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	76,3	ND
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	51,5	52,8	54,0	54,9	56,6	58,5	63,0	63,5	64,1	65,0
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE	ND	6 315	9 594	10 358	10 081	9 749	38 704	30 901	20 298	ND
Nombre d'offres d'emploi de l'ANPE	624	669	785	nd	1 159	901	1 354	1 551	1 355	ND
<b>SITUATION DES DROITS CATEGORIELS</b>										
Nombre d'enfants vulnérables	ND	ND	ND	4856	6807	9155	10600	9377	9662	ND
Nombre d'enfants vulnérables pris en charge	ND	ND	ND	2107	2767	4127	4474	3824	3456	ND
Nombre d'enfants victimes de maltraitance répertoriés	ND	ND	ND	2996	4328	5394	5916	5519	5627	ND
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	43,4	54,7	62,7	70,7	73,5	75,5	79,1	80,5	86,2	ND
Taux d'occupation (en%) des établissements pénitentiaires au 31/12	77,7	209,6	172,7	172,0	159,4	149,1	143,9	170,7	170,7	188,6
Taux d'encadrement des détenus par GSP	6,4	4,7	5,7	6,2	6,6	5,1	4,3	5,0	5,2	5,4
<b>SITUATION DU CIVISME</b>										
Taux de participation aux élections présidentielles										60,0
Taux de participation aux élections législatives										60,1

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du personnel magistrat, greffier, GSP et autre personnel.....	26
Tableau 2 : Personnel droits humains par sexe et par position en 2015.....	26
Tableau 3 : Evolution des allocations et des consommations budgétaires du MJDHPC (en millions de FCFA). ....	28
Tableau 4 : Evolution du nombre de séances de formation sur les droits humains et de participants. ....	32
Tableau 5 : Participants aux séances de formation sur les droits humains par groupes cibles en 2015. ....	32
Tableau 6 : Nombre de séances de formation sur le civisme par groupes cibles en 2015. ....	32
Tableau 7 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie en 2015. ....	36
Tableau 8 : Evolution du rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI.....	38
Tableau 9 : Population et nombre de cabinets d'avocat ,d'huissier et de notaire par région en 2015.....	38
Tableau 10 : Evolution du ratio magistrats pour 100 000 habitants et auxiliaires de justice pour 100 000 habitants.....	38
Tableau 11 : Victimes d'unions forcées par région.....	40
Tableau 12 : Taux d'admission scolarisation et d'achèvement selon niveau d'enseignement.....	44
Tableau 13 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.....	44
Tableau 14 : Salle de classes au primaire.....	46
Tableau 15 : Salles de classes par région au primaire. ....	46
Tableau 16 : Proportions d'élèves selon la distance moyenne parcourue.....	46
Tableau 17 : Etablissements par statut selon le niveau d'enseignement. ....	46
Tableau 18 : Personnel de santé et ratio habitants par personnel de santé. ....	48
Tableau 19 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire. ....	48
Tableau 20 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2014 selon le milieu de résidence et le sexe (en %). ....	50
Tableau 21 : Indicateurs d'extrême pauvreté et pauvreté alimentaire par région (en %) en 2014.....	50
Tableau 22 : Taux de couverture (en %) des besoins alimentaires et céréaliers par région en 2014/2015.....	52
Tableau 23 : Répartition des ménages (en %) selon le lieu d'aisance par région en 2014.....	54
Tableau 24 : Accès à l'eau potable par région et en milieu rural.....	54
Tableau 25 : Evolution de la qualité de l'eau fournie par l'ONEA (en %).....	54
Tableau 26 : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.....	56
Tableau 27 : Offres d'emploi de l'ANPE.....	56
Tableau 28 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre en équivalent gaz carbonique CO2 (en milliers de tonnes) ....	58
Tableau 29 : Variations des émissions de gaz à effet de serre (en milliers de tonnes).....	58
Tableau 30 : Evolution de la qualité des eaux usées épurées par direction régionale ONEA (%).....	58
Tableau 31 : Variations du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.....	60
Tableau 32 : Enfants vulnérables et ceux pris en charge.....	60
Tableau 33 : Enfants victimes de maltraitance répertoriés par région. ....	62
Tableau 34 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires. ....	64
Tableau 35 : Cas de violences conjugales déclarées par région selon le sexe. ....	64
Tableau 36 : Taux d'occupation (en%) des établissements pénitentiaires au 31 décembre.....	66
Tableau 37 : Evolution du ratio détenus par GSP.....	66
Tableau 38 : Etat des indicateurs du civisme en 2015.....	70
Tableau 39 : Participation aux élections en 2015.....	70
Tableau 40 : Conflits communautaires enregistrés par région.....	70

# Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du personnel magistrat, greffier, GSP et autre personnel. ....	26
Graphique 2 : Répartition du personnel spécifique du MJDHPC selon le sexe en 2015.....	26
Graphique 3 : Repartition du personnel des droits humains par sexe et par catégorie en 2015. ....	26
Graphique 4 : Situation des crédits délégués des DRDHPC en 2015.....	28
Graphique 5 : Répartition des allocations et consommations budgétaires de 2015 des structures des droits humains et du civisme selon la provenance.....	28
Graphique 6 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.....	36
Graphique 7 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.....	36
Graphique 8 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique. ....	36
Graphique 9 : Evolution du nombre de victimes d'unions forcées.....	40
Graphique 10 : Evolution des radios par categorie au Burkina Faso.....	42
Graphique 11 : Nombre de radios fonctionnelles au Burkina Faso selon la catégorie en 2014.....	42
Graphique 12 : Evolution des télévisions par categorie au Burkina Faso.....	42
Graphique 13 : Nombre de télévisions fonctionnelles au Burkina Faso selon la catégorie en 2014. ....	42
Graphique 14 : Evolution du TBA, TBS et TAP du primaire.....	44
Graphique 15 : Evolution du TBA, TBS et TACH du post-primaire.....	44
Graphique 16 : Evolution du TBA, TBS et TACH du secondaire.....	44
Graphique 17 : Evolution de l'effectif des élèves du supérieur selon le statut.....	44
Graphique 18 : Nombre d'établissements supérieurs par statut.....	46
Graphique 19 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien.....	48
Graphique 20 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME.....	48
Graphique 21 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel.....	48
Graphique 22 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement (en %) en 2014.....	50
Graphique 23 : Taux de couverture (en %) des besoins alimentaires par région en 2013/2014.....	52
Graphique 24 : Taux de couverture (en %) des besoins céréaliers par région en 2014/2015.....	52
Graphique 25 : Evolution du taux de couverture des besoins alimentaires et céréaliers (en %). ....	52
Graphique 26 : Répartition des ménages (en %) selon le lieu d'aisance en 2014.....	54
Graphique 27 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par sexe.....	56
Graphique 28 : Evolution du nombre d'offres d'emploi de l'ANPE par type de contrat.....	56
Graphique 29 : Evolution du taux de satisfaction (en %) des demandes d'emplois.....	56
Graphique 30 : Nombre de personnes des écoles de formation professionnelle publiques par catégorie en 2013/2014.....	56
Graphique 31 : Evolution des effectifs de la fonction publique d'Etat par sexe de 2010 à 2014. ....	56
Graphique 32 : Emissions totales de gaz à effet de serre en équivalent gaz carbonique CO2 (en milliers de tonnes).....	58
Graphique 33 : Evolution de la qualité des eaux usées épurées par direction régionale ONEA (%).....	58
Graphique 34 : Nombre d'enfants en conflit avec la loi et de mineurs en danger enregistrés par les juges des enfants. ....	60
Graphique 35 : Proportion d'enfants vulnérables par sexe.....	60
Graphique 36 : Proportion d'enfants vulnérables pris en charge par sexe.....	60
Graphique 37 : Evolution du nombre d'enfants vulnérables.....	60
Graphique 38 : Evolution du nombre d'enfants victimes de maltraitance répertoriés.....	62
Graphique 39 : Proportion d'enfants victimes de maltraitance répertoriés par sexe.....	62
Graphique 40 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par région. ....	64
Graphique 41 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.....	64
Graphique 42 : Participation aux élections en 2015.....	70
Graphique 43 : Taux de participation en 2015.....	70
Graphique 44 : Conflits communautaires enregistrés par région en 2014.....	70

